

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Arrivée de M.BAYARD à 18h10 après l'élection du secrétaire de séance et avant le point n°1.

Arrivée de Mme RIDE VALADY à 19h20 après l'élection du secrétaire de séance, après le point n°1 et pendant le point n°2.

Étaient représenté(e)s : Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Était absent non représenté : Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. Je vais procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de commencer cette séance, je souhaite avoir une pensée pour une Conseillère Municipale, 2 employés municipaux et 1 employé municipal retraité qui sont dans la peine après le décès rapide et subi de Mme AMAR. Je pense à notre collègue Rachida AMAR, à nos agents Djamel et Mehdi AMAR sans oublier Kader qui est parti à la retraite il y a 2 ans. Je voulais évoquer Mme AMAR, la maman, en signe d'amitié pour notre collègue et les agents.

On va passer à l'ordre du jour mais avant de le présenter, je vous propose de désigner Claude BLOIS comme secrétaire de séance.»

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absents, non représentés -> 6

Richard CAMUS – Alexandra LOTHMANN – Sandrine HORNUNG – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Michel BAYARD

Monsieur le Maire : « Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas le PV du Conseil précédent. Les délais entre les 2 Conseils n'ayant pas permis de l'établir dans de bonnes conditions. Vous l'aurez au prochain Conseil.

En préambule, je vais vous donner un certain nombre d'informations qui touche la Communauté d'agglomération, Petites Villes de Demain et l'avancement des travaux.

En ce qui concerne la Communauté d'agglomération, il va y avoir une nouveauté au niveau de la taxe d'aménagement.

Le gouvernement avait décidé qu'il y aurait une partie de la taxe d'aménagement qui serait reversée à l'agglomération. Le gouvernement est revenu au niveau de la loi des Finances en expliquant que les communes pouvaient et non plus devaient en reverser une partie. Il y a eu une discussion au niveau de l'agglomération et il a été voté au dernier Conseil d'agglomération le 03 avril que 30% de la taxe perçue par la Commune serait reversée à l'Agglomération en 2024 et que le taux pourra être révisé.

Le prix de l'eau avec un double objectif.

Avoir une capacité d'investissement et tendre vers un tarif unique sur l'Agglomération. Le tarif unique sur l'agglomération est un objectif lointain tant les tarifs sont disparates. Actuellement la capacité de désendettement, pour le budget de l'eau qui a été transféré à l'agglomération le 01/01/2019, approche les 11 ans. Je rappelle que le seuil critique de désendettement est de 12 ans et que les possibilités d'emprunts deviennent extrêmement réduites.

Une commission de techniciens, à laquelle nous participons, travaille sur le sujet. Il y a eu une réunion avec les élus. Gérard PERRIER et moi-même y avons participé. Il faut s'attendre à une augmentation des tarifs de l'eau. Les techniciens vont nous proposer des scénarios.

Ce ne sont pas des bonnes nouvelles que je vais vous donner aujourd'hui.

Les transports par Bus :

Le Budget transport de l'Agglomération présente un dangereux déséquilibre, un trou prévisionnel assez abyssal de l'ordre de 1,2 M€. Il ne pourra être équilibré cette année qu'avec la reprise des exercices précédents.

Une commission s'est tenue à l'Agglomération. Elle réunissait élus, usagers (tirés au sort), les entreprises et elle a émis un avis positif sur la mise en œuvre des pistes suivantes.

Il existe 4 leviers d'action.

Le transport scolaire : actuellement facturé 110 €/an aux familles. Le coût actuel est de 1 900€ par enfant par an. Chaque Commune a sa propre politique d'aide aux familles. Je rappelle ici que nous aidons les familles à hauteur de 40 €. Il est prévu de relever la participation des familles à 200€ en échelonnant à raison de 10€ par an, afin de rendre l'effort demandé supportable. Cela veut dire que pour la rentrée scolaire prochaine, le tarif passera à 120 €, puis l'année suivante à 130 € jusqu'à 200 €. Pour les familles résidant hors Sud Sainte Baume, le coût sera de 200€.

L'autre levier, les navettes des villes du littoral. Il y a des navettes à Bandol, Saint Cyr et Sanary avec un tarif du ticket à 0,50. Il passera à 1€ ; ensuite, il y a différentes cartes et il y a une réflexion pour monter des tickets à 1,40€ qui auraient l'intérêt de permettre le transfert, de continuer un trajet sur les métropoles voisines (Aix, Marseille) ou la métropole de Toulon ce qui est particulièrement intéressant pour les usagers mais ce n'est qu'un projet. Les participations supplémentaires demandées aux familles et aux particuliers devraient s'élever à 30 000€ sur les 1 200 000 €. Heureusement, il y a d'autres leviers.

La participation demandée aux entreprises et collectivités de plus de 11 salariés passera de 0,55% à 0,80% et cela devrait rapporter 500 000 €.

500 000 € aux entreprises et collectivités, 30 000 € aux usagers mais cela ne suffit pas. C'est donc le contribuable qui va payer la différence.

Ensuite, le dernier point que nous avons traité, que je voulais évoquer avec vous est la convention portant définition des modalités de financement de l'étude globale d'amélioration des accès au Pôle d'Activités de la Zone de Signes. En termes clairs, le problème des camions mais pas que puisque nous avons 19 000 véhicules qui viennent de l'autoroute. Ce sont des nuisances qui, si elles sont moins visibles que les camions, restent réelles.

Il s'agit d'une convention de cofinancement pour une étude d'opportunité et de faisabilité permettant d'identifier les conditions d'amélioration de l'accès à la Zone de Signes.

Le tour de table, pour financer, s'élève à 1,1 millions d'euros, dont 100 000€ apportés par l'Agglo et 300 000€ apportés chacun par l'Etat, la Région et le Département et 100 000 € de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var qui va être le pilote de l'opération.

Le point positif est que le sujet est enfin mis sur la table avec une étude qui devra déboucher sur des décisions car depuis des années, voire des décennies, on dit « il faudrait que ». Lors de la réunion préparatoire en Préfecture de Région, l'étude était prévue pour la création du « barreau » reliant l'autoroute A 50 à la Zone d'entreprises de signes. Elle a été élargie, comme nous le souhaitions, à des « solutions de déviation routière des Communes de Cuges-les-Pins et du Beausset ». Ce qui était initialement prévu lors de cette réunion était « on va faire une étude pour le « barreau » mais il est impossible d'attendre 15 ou 20 ans pour avoir des solutions d'amélioration du trafic.

Le négatif est que le Département des Bouches du Rhône a refusé de s'associer à la démarche, bien que 40% des emplois proviennent des Bouches du Rhône.

Ce sont les nouvelles de la communauté d'agglo.

Concernant Petites Villes de Demain et depuis le dernier Conseil, il y a eu :

Réhabilitation Espace Mistral

Pour rappel : Suite au lancement du marché de maîtrise d'œuvre le 26 janvier, nous avons eu l'agréable surprise de réceptionner 38 candidatures. On ne s'attendait pas à ce chiffre-là. Après analyse des candidatures avec l'assistance de la SPL ID83, la commission de sélection ad hoc qui s'est tenue le 21 mars dernier, en a retenu 3.

Les 3 candidats ont jusqu'au 24 avril prochain pour déposer leur mémoire technique et leur offre de prix. Nous prévoyons une réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 9 mai prochain pour l'attribution du marché. On tient les délais et je rappelle qu'il est impératif de donner le 1^{er} coup de pioche avant le 31/12 pour que l'Europe valide notre dossier de subvention. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est prévue pour le 2 juin.

Etude pré-op OPAH

Nous avons lancé une étude pré-opérationnelle OPAH c'est-à-dire d'amélioration de l'habitat. Le prochain comité d'élu aura lieu le 9 mai et il aura pour objectif la présentation du programme d'actions à mener sur la commune et la validation des outils proposés par la SAGEM. La commune investira pour l'amélioration de l'habitat. Ce n'est pas une grande surprise mais le périmètre déterminé est le centre ancien et la couronne de lotissements anciens. Ce copil va déterminer quels seront les logements prioritaires et combien la municipalité pourra s'engager à investir sachant qu'elle sera accompagnée par l'ANAH, par la Région et par le Département. L'exemple de Cogolin qui a fait une OPAH à peu près du même type, la ville a investi 500 000 € et cela a donné un investissement total 3 000 000€. C'est indicatif

Aménagement de la place De Gaulle

Le 28 mars dernier, le CAUE, que l'on avait sollicité, a rendu l'étude finale pour l'aménagement de la place De Gaulle.

2 pistes d'aménagement ont été suggérées. Il y en a une plus modeste et l'autre plus ambitieuse.

La plus modeste : améliorer le confort de la place, avec un aménagement sobre réutilisant largement l'existant, apaisant la circulation, maintenant la majorité des stationnements, maintien du monument aux morts sur son emplacement, mais diminution de l'espace marché et les stationnements en épi reste ce que l'on voit en 1^{er} lorsque l'on arrive sur la place.

Le 2^{ème} projet plus ambitieux est la création d'un mail provençal, avec un aménagement sobre réutilisant largement l'existant, création d'un îlot de fraîcheur continu, la surface du marché préservée, la multiplication de mobilier urbain pour profiter de la place ombragée, mais diminution du nombre de places de stationnement et déplacement du monument aux morts.

Aucune décision n'a été prise et il y aura une réunion publique d'information mais pour cela on attend la restitution finale de l'étude du CEREMA. Nous l'avons aussi sollicité pour une étude « circulation, stationnement, mode actif, espaces publics, intermodalités » - la restitution est prévue en juin et selon le projet choisi pour la place de Gaulle, il y aura forcément des implications de stationnement et de circulation.

Je termine par :

L'installation de clim réversibles à la crèche qui seront installées durant les vacances scolaires de Pâques.

Fournitures et pose des menuiseries du foyer Mistral. J'ose à peine expliquer ce qui s'est passé. On a été mené, pendant plus d'un an, en bateau par un fournisseur que l'on a dû rejeter et le nouveau fournisseur, lorsqu'il a amené les menuiseries, les a fait tomber. Aujourd'hui, les menuiseries sont installées.

L'agglo a réalisé les travaux sur la partie haute de la rue Rougier, les enrobés seront réalisés en juin prochain.

Pour info, la réception de l'opération « les hirondelles » est planifiée au 30/06 ou au 04/07. Nous sommes quelques-uns à avoir visité « les hirondelles » et « les mésanges », c'est magnifique.

Reste le problème de logements sociaux haut de gamme qui eux sont tellement chers qu'il est difficile de trouver des personnes pour les occuper et qui répondent aux critères.

Il y a eu la fabrication de bonshommes et crayons au droit des passages traversant des écoles. Nous réfléchissons s'il est possible d'en installer d'autres. Je souligne que ces bonshommes et ces crayons ont été réalisés en régie, par notre ferronnier, et je tiens à le féliciter car il a aussi réalisé, pour ceux qui ont la curiosité d'emprunter le chemin du Sacré Cœur, au-dessus du stade, une marquise du plus bel effet. Ceci est le résultat d'un des budgets participatifs qui avait été élaboré par les habitants du quartier.

La réfection de l'Avenue du Souvenir Français est terminée. Cela a duré car il a fallu attendre que les opérateurs enfouissent leurs réseaux.

Lancement de la consultation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires (année 2023) – j'en parlerai tout à l'heure puisque je vous demanderai de voter sur une nouvelle AP/CP car nous souhaitons augmenter le périmètre de la rénovation.

Lancement de la phase offre Maîtrise d'œuvre de l'Espace Mistral

Ce sont les nouvelles de l'agglo et de Petites Villes de Demain et des travaux en cours ou à réaliser. Nous allons passer au 1^{er} point de l'ordre du jour ».

1. Transferts des compétences optionnelles n°7 et n°8 des Communes de Carces, Gonfaron et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) au profit du SYMIELEC VAR.

Reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE » des communes de Roquebrune Sur Argens et Puget Sur Argens - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Comme vous le savez la commune du Beausset est adhérente au SYMIELEC et les communes adhérentes ont le choix d'opter pour des compétences optionnelles, de s'en retirer, les reprendre. C'est le cas pour les communes de Roquebrune Sur Argens et Puget Sur Argens qui ont repris la compétence optionnelle n°7 « IRVE – borne de recharge des véhicules électriques » pour la transférer à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur. A l'inverse, la Commune de Carces et la commune de Gonfaron ont transféré la compétence n°8 « maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) a acté le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise en charge électrique » au profit du SYMIELECVAR. Comme c'est toujours le cas, le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 09 mars 2022 pour approuver les reprises et les transferts de compétences énoncées, il faut que chaque commune adhérente fasse prenne délibération du Conseil Municipal dans le même sens'.

Monsieur le Maire : « Nous sommes dans le formel. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ? »

Vote :

Adopté -> 27

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Absents, non représentés -> 2

Richard CAMUS – Clivy RIDE VALADY

2. Budget Primitif 2023 – Commune (Annexe I et I Bis) - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Vous avez reçu la maquette M14 qui se présente de la manière suivante et qui s'équilibre :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	: 12 289 287,48 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	: 4 738 260,21 €
Total	: 17 027 547,69 €

Plutôt que de vous abreuvez d'une série de chiffres, nous allons essayer avec mes collègues élus de vous présenter ce budget.

Sur la 1^{ère} diapo, 72% de part de fonctionnement et 28% de part d'investissement. Ce sont les montants signalés ci-dessus.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, c'est le nerf de la guerre car il faut absolument maîtriser le fonctionnement pour pouvoir investir, est de 3.73%. Nous sommes nettement en dessous de l'inflation et nous allons voir le détail.

Un budget de fonctionnement réaliste et responsable et maintien d'une gestion rigoureuse. Nous avons tenu à l'accompagnement des plus fragiles avec une subvention du CCAS en hausse qui permet des aides au logement, des chèques alimentaires et une mise en place d'une navette pour les aînés. Là, c'est le 1^{er} pas d'une politique ambitieuse de maintien à domicile de nos aînés.

L'animation et l'attractivité passe par l'organisation de nombreuses manifestations, il se passe quelque chose quasiment tous les week-ends. Les services rendus aux administrés avec la Maison France Service, les consultations juridiques mensuelles, l'accueil et l'aide aux victimes d'infraction, le service de lutte contre les violences familiales que nous avons initié sur l'agglo. Nous avons été rejoints par les 7 communes puisque c'est une initiative « gendarmerie ». Les communes de Bandol et Sanary sont en Police Municipale et elles ont un autre dispositif.

Le 011, les charges à caractère général, augmentent de 7.93% à 3 130 0000 €. Il y a une solide raison : le coût de l'énergie. Si on enlève le coût de l'énergie aux budgets 2022 et 2023, on se retrouve avec une hausse de 6%, proche de l'inflation

Des charges de personnel, que M. RAMUS, vous parlera largement. Ce compte 012 est maintenu dans les meilleures conditions.

Dans le 014, il y a le fonds de péréquation communale qui ne lui ne bouge pas. Nous payons 200 000 €. Ce sont les communes les plus riches qui, nationalement, donnent à l'Etat qui redistribue aux communes moins riches.

Les pénalités pour logements sociaux : on récupère cette année 145 000 € des mésanges et hirondelles données à l'année N-2, plus des frais que nous avons entrepris pour l'adduction de l'électricité avec Enedis.

Les dépenses imprévues restent les mêmes.

Le chapitre 65 sur la participation des subventions au contingent augmente car on a augmenté considérablement le CCAS. Il y a un besoin dû une paupérisation.

Il y a les subventions aux syndicats et les indemnités des élus.

Les charges financières, ce sont les intérêts de la dette. Ils diminuent. On rembourse des prêts qui étaient à des taux élevés et les derniers taux étaient très bas. Malheureusement, on repart sur un cycle d'inflation.

Les charges exceptionnelles, les provisions sont des obligations.

Ce sont les dépenses réelles et nous verrons ensuite que depuis 2 ans, et c'est exceptionnel, les dépenses réelles sont couvertes par les recettes réelles. Durant le mandat précédent, cela n'a jamais été le cas sauf en 2018 lorsqu'il y a eu une augmentation des impôts. Je tiens à le faire remarquer car c'est un gage de sérieux dans notre gestion.

On a maintenu et légèrement augmenté le virement d'investissement et c'est 1 430 000 €. C'est la part du fonctionnement que nous consacrons à l'investissement.

Les opérations d'ordre entre sections sont l'amortissement, il est obligatoire et il représente 425 000 €. Un total des dépenses d'ordre de 1 855 000 € qui vont servir à financer l'investissement.

Sur la diapo suivante, vous avez la répartition des dépenses de fonctionnement.

Notre autofinancement, les 1 855 000 €, que j'ai pointé en dernier sont les 15% en jaune que vous voyez.

Les charges de personnel, par rapport aux dépenses de fonctionnement, sont de 48%. Vous verrez sur les critères de la DGFIP, un taux qui n'a rien à voir avec ces 48%. Ces

48% sont du réel. La DGFIP calcule son taux sans tenir compte des subventions que nous avons pour certains emplois.

Les charges à caractère général, représentent le fonctionnement des services et donc le service que nous apportons à la population. L'évolution est liée à la forte inflation depuis 2022 et notamment la hausse des tarifs de l'énergie. La facture de gaz devrait évoluer de près de 50% et si l'on déduit les charges énergétiques, l'évolution de ce poste est de 6.06%.

Vous avez peut-être entendu parler des boucliers énergétiques mais cela s'adresse aux communes qui ont des difficultés. Comme nous avons une gestion saine, nous n'avons pas ce bouclier.

Pour les charges de personnel, je vais laisser la parole à Marc RAMUS. »

Marc RAMUS : « Bonsoir à tous. Devant le challenge ardu de la maîtrise de leurs coûts de fonctionnement, les collectivités doivent opérer des choix drastiques et notamment en matière de gestion des dépenses de personnel. Ainsi, stabiliser la masse salariale est un enjeu fort de la politique RH de notre commune. Cependant, limiter les recrutements ne peut et ne doit être la seule mesure pour y parvenir, au risque d'offrir un service public en décalage avec les attentes des administrés et les obligations qui sont les nôtres.

Nous avons donc travaillé sur nos organisations à chaque fois que l'opportunité se présente et chercher dans l'innovation une plus grande efficacité.

C'est pourquoi la commune s'emploie au redéploiement de ses effectifs et forces vives vers les domaines dans lesquels ils offriront le meilleur service public possible. Mobilités internes, reclassements préventifs ou correctifs, montée en compétences et en grade le cas échéant, l'organigramme est mouvant mais reflète une dynamisation des ressources humaines.

Pour mémoire à effectif constant le chapitre 012 du budget 2023 doit absorber une augmentation totale de 189 091.37 € simplement du fait du GVT (glissement technicité vieillesse) et des 2 réformes suivantes intervenues au cours de l'année 2022 :

- La hausse de la valeur du point d'indice
- Et l'augmentation du SMIC modifiant également le point d'indice pour les agents non titulaires qui sont au plus bas de la grille indiciaire.

Les effectifs constatés en janvier pour cette catégorie d'agents verront une faible hausse de 2.56% sur l'année 2023, correspondant :

- à la stagiairisation de 6 agents non titulaires, conséquemment au fait que leurs postes soient le reflet d'un besoin permanent et au suivi d'un parcours emploi réussi,
- au recrutement du Coordonnateur Jeunesse, qui arrive au mois de mai 2023,
- au renfort des effectifs de Police Municipale. Nous avons prévu 2 recrutements dont 1 fait suite au remplacement d'un agent reclassé. Le 1^{er} se fera au mois de mai on espère et le 2nd en juillet ou en août.

Ces 9 futurs postes de titulaire à pourvoir seront compensés en grande partie par 6 départs d'agents territoriaux en cours d'année (3 mises à la retraite, une mutation déjà opérée, une rupture conventionnelle en cours de procédure et une disponibilité pour convenance personnelle). Il faudra prévoir les dépenses afférentes à leur remplacement pour partie.

En matière de valorisation des personnels en poste, la commune verra également en 2023, 10 avancements de grade, et aura potentiellement à se prononcer en cours d'année dans le cadre de nominations éventuelles suite à la réussite de concours ou examens lorsque les postes seront en adéquation avec le grade obtenus, ou lors de mobilités internes possibles.

Pour les agents non titulaires, une diminution de 7.14% est engagée pour l'année 2023 afin notamment de maîtriser au mieux l'impact financier de la hausse précédemment citée des effectifs titulaires.

La commune doit également absorber en 2023 la baisse drastique voire la disparition programmée du contrat aidé (CAE – CUI). Il faut comprendre que la disparition du dispositif ne signifie pas la disparition nette des effectifs en poste mais plutôt leur transformation en contrat de droit public, ce qui coûte un peu plus cher puisqu'il n'y a pas l'aide de l'état.

Voici les effectifs pour 2023. »

Monsieur le Maire : « Les autres charges de gestion courante, c'est le compte 65. Nous participons, au niveau de l'agglo, au recrutement d'un économiste de flux intercommunal et notre part est de 30 000 €. »

L'augmentation importante de la subvention au CCAS correspond à la demande de rétablir le repas de fin d'année des aînés.

Dans les autres charges de fonctionnement, l'atténuation des produits, la pénalité des logements sociaux et le reversement de la taxe de séjour au Département puisque nous encaissons pour le compte du Département une partie de la taxe de séjour et les frais financiers qui ont baissé cette année.

Les charges de fonctionnement avec un autofinancement conséquent de 1 430 000 € que nous économisons sur le fonctionnement pour investir et les 425 000 € qui sont les amortissements.

Vous avez la répartition du fonctionnement par fonction. Ce qui concerne sport, jeunesse, enseignement, éducation est une priorité puisque cela représente 1/3 de notre budget.

Les recettes n'évoluent pas comme l'inflation. Elles évoluent de 3.73% pour un montant de 12 289 287 €.

Les principales recettes, ce sont les impôts et les taxes car nous n'avons ni marina, ni casino, mais seulement les dotations, les participations, les produits des services et l'excédent 2022.

Le tableau suivant va nous donner une vue sur les recettes.

Le 013, c'est l'atténuation de charges pour le personnel. On a une assurance qui nous rembourse une partie des rémunérations des agents absents et il y avait les aides de l'Etat pour les emplois aidés et cela diminue.

Le produit des services augmentent de 7% mais on ne peut pas réclamer un équilibre du budget et figer le prix des services. Les services, c'est la cantine, le centre de loisirs sans hébergement et nous avons suivi une politique constante qui était de préserver les plus démunis. Les impôts et taxes augmentent et ils augmentent uniquement par le fait que le Parlement vote, chaque année, les valeurs locatives. Du fait de la commune, il n'y a aucune augmentation d'impôts et je vous demanderai de bien vouloir voter les taux ensuite.

On arrive à des recettes de 10 586 619 € qui nous permettent de couvrir, depuis 2 ans, intégralement nos dépenses réelles de fonctionnement.

Les opérations d'ordre, 19 000 €, c'est tout simplement l'amortissement d'une subvention d'équipement que l'on a touché il y a quelques années.

On a cette augmentation de 3.73 %.

Sur la diapo suivante, vous avez la répartition. Nos ressources sont les impôts et les taxes. Aucune augmentation des taux et fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour mémoire, la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 40.29% et je rappelle que ce taux qui semble élevé, correspond au moment où l'état a supprimé les taxes d'habitation, il nous a reversé la taxe foncière que percevait le Département. Depuis que nous sommes aux affaires, nous n'avons pas touché le taux réel que payaient précédemment les contribuables pour la taxe foncière.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas bougé et la taxe d'habitation reste pour les résidences secondaires. La municipalité précédente avait voté une majoration de 20%, nous la laissons. On pourrait aller jusqu'à 60%.

Vous avez la totalité des détails de ces impôts et taxes, c'est-à-dire tout ce qui peut représenter des recettes.

La dotation dite DGF diminue de très peu. On a une dotation nationale de péréquation qui risque de disparaître dans les années à venir et il faudra faire face.

Avant de passer à l'investissement, je vous propose d'écouter vos réactions ».

Laurence BOUSAHLA : « Concernant les dépenses de fonctionnement pour les charges à caractère général, on constate une hausse de 230 000 €, due principalement selon vous, à l'augmentation du coût de l'énergie, de l'alimentation et des prestations de service. Qu'envisagez-vous de faire pour réduire ces coûts ? Les travaux de transition énergétique sont loin d'être terminés et vu leur coût, loin d'être amortis.

Côté animation, festivités et culture, vous annoncez de nouvelles programmations mais le budget passe de 190 000 € à 151 600 €. Vous comptez faire plus avec moins d'argent. Les Beaussétans se plaignent déjà que leur village se meurt. Concernant les charges de personnel, depuis votre élection, vous annoncez vouloir diminuer le budget de fonctionnement en réduisant les charges de personnel, pourtant, depuis 3 ans, la masse salariale ne cesse d'augmenter. En 2023, nous passons de 117 à 120 titulaires et dans les effectifs non titulaires, nous passons de 23 à 26 contractuels du fait de la fin des contrats aidés. Avez-vous conscience que ce budget supplémentaire annualisé aura un impact sur les années suivantes. Nous en sommes à 250 000 € de plus cette année. L'année est

incomplète – l'année prochaine, ils seront tous à plein temps. De plus, vous annoncez le recrutement d'un collaborateur de cabinet junior, n'est-ce pas une façon déguisée d'embaucher un directeur de cabinet ?

Pourrait-on connaître le nombre d'agents en disponibilité à ce jour, sachant qu'ils peuvent réintégrer leur poste à tout moment. Le budget prévoit-il leur salaire ?

Concernant les ressources, au cours de l'année 2022, vous avez modifié les tarifs de la restauration scolaire et des différents clubs en vous basant sur le coefficient familial. Beaucoup de familles paient plus cher aujourd'hui et nous pouvons le constater dans les recettes correspondantes qui augmentent de 31 000 €. Ce sont encore les familles qui sont impactées. Pour les impôts, même sans hausse des taux, la base fiscale augmente de 7.1% en 2023. Il y aura donc des répercussions puisque les contribuables auront une augmentation de leur impôt en 2023. »

Monsieur le Maire : « D'autres remarques ? »

Claude ALIMI : « Je reviendrai sur un point, sur ce qui vient d'être dit. J'ai bien entendu que la mairie allait être très vigilante sur les dépenses de personnel et pourtant, on va le voir plus loin, vous allez recruter un chargé de cabinet, pour quel salaire, charges comprises et est-ce bien raisonnable dans le contexte économique actuel ? Je ne pense pas mais c'est une remarque que je voulais rajouter. »

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de ne rien oublier.

Sur la transition énergétique, si vous avez bonne mémoire Mme BOUSAHLA, j'ai demandé une autorisation de programme sur 4 ans. Comment s'étonner qu'au bout de la 1^{ère} année les travaux ne soient pas terminés ? Conscient de l'enjeu énergétique, je vais demander, tout à l'heure, de voter pour une augmentation du périmètre de cette rénovation énergétique qui représentera plus de 1 million d'€ HT. La transition énergétique, les économies d'énergie sont au cœur de nos préoccupations et je vous rappelle que nous participons dans le chapitre 65 à hauteur de 30 000 € par an à un économe de flux au niveau de l'agglomération qui nous guidera et nous permettra de continuer de travailler dans cette direction. Lorsque Fabien BAUDINO présentera les investissements 2023, vous verrez que ce sujet est bien au cœur de nos préoccupations.

Pour les manifestations, jusqu'à présent, à part vous, je n'entends pas dire que le village est mort. On ne doit pas parler du même village ! mais si on se concentre sur la partie budget, cela vous a peut-être échappé malgré que cela ait été expliqué à la commission « finances », c'est qu'il y a une nouvelle répartition. Pour comparer avec le budget précédent, il vous faut ajouter les 151 000 € avec le budget manifestation. C'est la DGFIP qui nous demande de les séparer. Il y a bien maintien voire petite augmentation des crédits nécessaires.

Pour les agents, si vous regardez le nombre total d'agents, il ne bouge pas mis à part la création d'un collaborateur de cabinet junior. Il y en a qui pense que c'est un directeur de cabinet déguisé, et bien non. Les salaires ne sont pas les mêmes et les tâches non plus.

M. RAMUS vous expliquera, lorsque l'on vous demandera l'autorisation de créer ce poste, le rôle de cette personne. Un cabinet d'une ville de 10 000 habitants, qui comprend 1 personne, l'assistante du Maire, malgré toutes ses qualités et son dévouement que je tiens à souligner, ce n'est pas possible. Si vous ne le comprenez pas, je n'y peux rien.

Pour les agents en disponibilité, lorsqu'ils peuvent revenir et selon la période, leur salaire est prévu mais après ils ne reviennent pas sur un claquement de doigt.

L'augmentation des recettes, votre réaction me laisse un peu pantois. Il faut toujours plus de service et moins de recettes. Nous avons suivi les recommandations de la CAF et nous ne sommes pas allés jusqu'au bout. Nous irons jusqu'au bout les années suivantes. La CAF dit que selon le quotient familial des familles, tout le monde doit payer le même pourcentage de ses ressources. Or, avec les grilles que vous aviez construites, les plus pauvres payaient proportionnellement davantage que les familles les plus aisées. Nous avons remis un peu d'équité, un peu d'équilibre. Je l'assume et nous l'assumons totalement. Nous avons maintenant pour les plus démunis des repas de cantine à 1.20 €, nous avons des semaines d'activités autour de 18€ si je ne dis pas de bêtise.

Il est vrai qu'avant tout le monde payait pareil à la cantine – cela devait représenter 3.50 €. Il y a des familles qui vont payer 1.20€, des familles 5.50 € et la grande majorité va payer ce qu'elle payait avant.

Plus d'impôt. J'ai expliqué que contrairement à ce que vous avez fait (augmenter 2 fois le taux d'imposition durant la mandature ou vous étiez élue), nous ne touchons pas les taux d'imposition. Est-ce que j'ai répondu à la totalité de vos demandes ? »

Philippe MARCO : « Juste une constatation. Le budget « culture » est à 6%. Il faudrait faire un petit effort là-dessus. Pour 10 000 habitants, je pense que 10% serait bien. »

Monsieur le Maire : « Il est vrai que l'on a maintenu les taux que vous utilisiez ».

Philippe MARCO : « Nous étions 9 000 habitants, nous sommes 10 000 habitants et bientôt 13 000. On en parlera au PADD après.
Si vous pouviez faire 10%, c'est un constat. Je ne vous mets pas tout dessus.»

Monsieur le Maire : « Pour nous, la jeunesse et la culture sont des points extrêmement importants. Quand on parle de 6%, ce n'est pas 6% sur le même budget. Cela représente 6% sur 12 289 287 €, ce ne sont pas les mêmes sommes. Autant j'entends parfaitement vos remarques, on aimerait faire plus mais il y a des arbitrages ».

Philippe MARCO : « Je pense que si M.VADON avait un peu plus, il serait content aussi ! C'est un constat que je fais M. le Maire».

Monsieur le Maire : « On fait peut-être mieux avec moins. Lorsque vous regardez les festivités de Noël, elles sont en très nette augmentation. En tant qu'ancien élu à la culture et aux festivités, je comprends parfaitement votre demande mais en même temps, en tant qu'ancien élu à la culture et aux festivités, vous connaissez les difficultés que l'on a à équilibrer un budget ».

Philippe MARCO : « Il vous reste quelques années. C'est pour cela que je vous le dis maintenant afin qu'il y ait une rectification pour les 3 prochaines années ! »

Monsieur le Maire : « La part de l'autofinancement, dans ce contexte difficile, on l'augmente de 2.08%.

Vous l'avez eu dans les documents, c'est un document difficile à lire. Ce que je souhaite à souligner, c'est que pour la 2^{ème} année consécutive, c'est la ligne jaune, c'est que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement et que dans la mandature précédente, cela ne s'est passé qu'une seule fois en 2018 lors d'une augmentation d'impôt.

Pour notre section d'investissement, je vais laisser Fabien BAUDINO la présenter.

Pour situer les enjeux : dépenses et recettes d'investissement pour 4 738 000 €. Les nouvelles propositions, c'est 3 277 000 € et 1 341 000 €, c'est le reste à réaliser. Cela a déjà été engagé en 2022 mais pas réalisé. Il faut bien faire la différence entre les 2 et lorsque l'on regarde les dépenses d'investissement, les 2 749 000 € sont les nouveaux investissements que l'on va faire en 2023 et la petite tranche rose, il faut rembourser nos emprunts pour 452 000 € et on n'a pas le choix».

Fabien BAUDINO : « Pour les projets ambitieux et conséquents qui sont prévus, on a :
La rénovation énergétique des écoles que l'on va continuer. On va terminer les primaires et entamer les maternelles pour un budget de 796 000 €.

La réhabilitation de l'espace Mistral pour 400 000 €.

La mise en accessibilité de l'hôtel de ville pour 300 000 €

L'étude de faisabilité pour l'aménagement de la maison du tourisme, lorsque le service rejoindra la Mairie pour 20 000 €

La réhabilitation du patrimoine bâti pour 296 000 € en globalité : l'église pour 160 000 €, 60 000 € pour le pôle St Exupéry et il y aura encore quelques travaux dans les écoles. Pour le local de la Police Municipale, nous allons changer toutes les menuiseries. L'aménagement des bureaux au CTM pour 15 200 €.

Les travaux de voirie et des réseaux pour 286 000 €

Les travaux d'économie d'énergie pour l'éclairage public, pour la dernière tranche.

Les travaux divers sur les voies et réseaux pour 134 000 €

Les équipements des services pour 153 100 €. Cela comprend le matériel informatique, le chariot élévateur que l'on doit changer

Les travaux de prévention et sécurité incendie pour 111 700 €
L'équipement sportif pour 62 000 €. Cela comprend la rénovation des vestiaires du stade de rugby et la mise aux normes d'électricité des vestiaires du stade de foot et d'athlétisme ainsi que les bancs de touche pour le terrain de rugby.
Pour la subvention des logements sociaux des mésanges et des hirondelles pour 145 000€
Pour le PLU, 12 500 € pour le finaliser
Pour les budgets participatifs, 40 000 €
L'aménagement des jardins des aires pour 30 000 €
Les acquisitions foncières pour 50 000 €
La restauration de la statue de Notre Dame du Beausset Vieux pour 16 500 €

Monsieur le Maire : « Il faut le financer cela. Vous avez la taxe d'aménagement. Nous ne reverserons pas cette année les 30 000 € provisionnés à l'agglo. Ce sera pour 2024. Les subventions sont notifiées ou demandées mais on prend une part extrêmement faible pour agir en toute sécurité.

L'autofinancement de 1 855 000 €, le FCTVA est la TVA que l'on récupère de l'année N-1 et un emprunt de 600 000 € maximum.

La prudence dans l'inscription des recettes, reste une constante.

Nous avons sollicité auprès de l'Europe, de l'état dans le cadre de la DETR (l'Etat au niveau du Département), DSIL (l'Etat au niveau de la Région) des subventions conséquentes et avec les délais d'instruction, on a inscrit des parts très faibles pour ces demandes de subventions. On complétera par un recours modéré à l'emprunt puisque vous avez vu que notre recours à l'emprunt représente 18% de nos investissements, ce qui est un très bon ratio.

Sur ce graphique, vous avez la ligne rouge qui représente les emprunts 2021, 2022, 2023 et à partir de 2023, nous n'avons pas compté d'inflation. Il y aura bien évidemment une inflation. La ligne verte est notre situation avec l'emprunt de 600 000 € et vous voyez que nous avons une situation saine.

Pour les particuliers, les banques regardent vos revenus, vos fiches de salaire. Nous elle nous dit « si vous consacrez tout votre investissement à vous désendetter, cela vous prendra combien de temps ? ». Pour le moment, ça nous prend 4.08 ans. Une bonne situation est entre 4 et 10 ans. Entre 10 et 13 ans, correct mais à surveiller et à partir de 13 ans danger et 15 ans grand danger.

Vous avez l'évolution financière de la commune depuis 2019.

2020 est une année où nous avons partagé la gestion avec l'équipe précédente puisque nous avons été élus le 4 juillet.

La barre jaune, c'est l'excédent brut. Ce sont les recettes réelles moins les dépenses sauf les intérêts de la dette. Lorsque l'on regarde l'excédent brut, il n'y a pas le résultat reporté des années précédentes. En rouge, vous avez la CAF brute. C'est la même chose moins les intérêts puisque dans l'excédent, c'est la règle, on ne doit pas mettre les intérêts de la dette. La colonne bleue est la CAF nette en ayant remboursé le capital de l'emprunt. Je terminerai cette revue par la 1^{ère} page que regardent les services financiers de l'Etat lorsqu'ils analysent notre budget. Ils regardent l'équilibre financier qui se calcule de la manière suivante. Il y a des dépenses obligatoires (remboursement de la dette, l'amortissement des subventions d'équipement, les dépenses imprévues, la taxe d'aménagement, la reprise des restes à réaliser puisqu'on a dit qu'on les avait mandatés pour l'année d'avant mais on ne les a pas réalisés. A ce jour, il faut les réaliser donc il faut les compter et le solde d'exécution, c'est tout simplement lorsque l'on a fait le solde de l'année précédente, il y avait un besoin des investissements qui a été pris sur notre excédent de fonctionnement et on l'a mis là, 118 000 €.

Le total des dépenses à couvrir par les ressources propres c'est 1 969 259 €. Qu'est-ce qu'on a le droit de mettre en face pour couvrir ? Le fonds de TVA, la taxe d'aménagement, le virement de la section de fonctionnement c'est-à-dire ce que l'on a pris de la section fonctionnement pour le mettre en investissement, la reprise des restes à réaliser car s'il y avait 1 341 000 € de RAR en dépenses, on avait des recettes qui n'avaient pas été utilisées donc les 686 000 € et l'affectation du résultat pour 773 000 €. Le total des recettes est de 3 662 000 € et le solde, notre équilibre financier est de 1 693 000 € et je signale qu'il est en hausse, par rapport à 2022, de 11.24 % où certains d'entre vous avaient dit que vue le budget 2022, on allait dans le mur.

Nous n'allons pas dans le mur et on a amélioré notre équilibre financier. Cet équilibre financier a augmenté de 171 000 € environ.

· Maintenant, j'attends vos remarques ou vos questions ? »

Michelle SALLES : « Des questions, nous n'en aurons pas car il y a eu une commission des finances ou on a pu poser les questions que l'on voulait et on a pu obtenir les réponses. Pour le reste, ce sont vos choix. Nous ne sommes pas là pour remettre en question vos choix. Par contre, on peut avoir un avis dessus. C'est en ce sens que j'interviens et au nom de mes autres collègues sachant que nous sommes déjà intervenus sur le dernier Conseil Municipal sur le Rapport d'Orientation Budgétaire et que le budget qui est une prévision, le budget n'est que la mise en forme chiffrée des orientations budgétaires et donc du rapport déjà commenté.

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'orientation qui ne me convient pas totalement. Tout d'abord la durée de 30 ans choisie pour l'emprunt prévu de 300 000 €. J'entends bien et je regarde bien les diagrammes présentés. Il n'empêche, qu'au final, étaler autant un remboursement d'emprunt ne me paraît pas une saine gestion mais c'est mon avis. Pourquoi ? Cela contraindra pour longtemps les futures équipes municipales et je ne pense pas qu'il soit intéressant qu'une équipe municipale en place contraigne trop l'avenir des autres. La mise en chantier de l'Espace Mistral prévue avant la rénovation de la maison Marius Mari et l'amélioration, même partielle, de l'Esplanade ne me semble pas une bonne chose. Je vais un peu dans le sens de ce que disait Laurence BOUSAHLA tout à l'heure. La revitalisation et la redynamisation de notre centre-ville, qui est au centre du programme Petites Villes de Demain, passe plus par une rénovation partielle de l'esplanade pour la rendre plus agréable et plus attractive que par la rénovation de l'espace Mistral qui, certes, correspond à des besoins d'associations je l'entends mais qui aurait pu passer dans un 2^{ème} temps.

Ensuite, je regrette le manque de recherche de recettes nouvelles. La dernière fois, j'avais donné un détail, j'avais parlé de parking etc, et il est vrai que dans ce budget prévisionnel, on ne voit rien de nouveau et il me semble que compte tenu de la structure de nos finances, il serait important de rechercher des recettes nouvelles. Pour l'instant, les recettes nouvelles que nous aurons sont essentiellement les augmentations de bases fiscales que vous avez votées.

Dernier point, les augmentations prévues à la fois des charges à caractère général et des charges de gestion courante, nous les comprenons mais elles auraient pu faire preuve d'une maîtrise prévisionnelle plus importante. L'ensemble du PPI présenté est très ambitieux et pour pouvoir financer tout cela, il faut dégager un autofinancement réel à la fin de l'année qui soit suffisant à la fois pour couvrir nos investissements de cette année mais aussi faire face aux investissements qui vont être devant nous et qui seront très forts. Qu'est-ce qu'on peut conclure à notre niveau ? Nous espérons qu'à la fois les charges de fonctionnement et de personnel de ce budget ne se réaliseront qu'à moins de 95 % de ce qui est prévu et que les recettes espérées, se réalisent à plus 100, 110 % de ce qui est prévu car c'est dans ce cas-là, que ce budget prévisionnel nous permettra de faire face à nos engagements futurs. Je donne la parole à Gérard qui va compléter mon propos ».

Gérard PERRIER : « Tout d'abord, je voudrai dire que nous sommes mi-avril et que nous parlons du Budget Primitif 2023, ce qui me paraît assez tard pour un document qui est essentiel dans la gestion d'une commune ou de n'importe quelle entité. Mais il est vrai que la commune avait jusqu'au 15/04 pour le présenter donc il n'y a rien à dire. D'autre part, j'en conclus que la commune n'a pas la possibilité de faire un budget équilibré sur ces ressources et excédents propres de l'année. Elle est obligée de réintégrer les excédents de fonctionnement pour pouvoir couvrir ses besoins de financement des investissements. Dont acte, il n'y a pas de problème là-dessus. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'année dernière mais je ne retirerai rien de ce que j'ai l'année dernière. Cela reste toujours valable quoi que vous puissiez en penser. La capacité d'autofinancement propre de l'année ne me paraît pas suffisante pour faire face aux investissements programmés pour les années futures. Il va falloir s'endetter mais c'était clair dans le ROB mais je pense qu'il faudra ponctionner pas mal les excédents de fonctionnement cumulés. Ma question est simple. Quel est le reliquat d'excédent de fonctionnement cumulé prévisionnel en fin d'année, transférable sur 2024 ? »

Laurence BOUSAHLA : « Il y a beaucoup de reste à réaliser de 2022, 1 341 835 €. Espérons qu'à ce jour, une grande partie des travaux a été réalisée sinon vous manquerez de temps pour le reste. Pour les équipements sportifs, vous prévoyez 62 000 € pour les

travaux des vestiaires du Rugby, de la mise aux normes électriques des vestiaires du stade de foot et de l'athlétisme. Cela nous paraît peu. Il est vrai qu'il reste 558 000 € à réaliser de 2022 pour la voirie, les réseaux et le mobilier urbain mais 286 000 € d'investissement en 2023 est également une faible somme. Concernant la réhabilitation du patrimoine, sachant qu'il y a de l'aimante dans la structure de l'église mais que les travaux prévus concernent seulement les travaux extérieurs et que vous n'avez rien prévu pour les années suivantes dans votre PPI. Cela veut donc dire que vous ne prévoyez aucune rénovation à l'intérieur alors que certains murs s'effritent et que le sol est complètement à refaire. La plupart des voûtes sont fissurées. Arranger quelques tuiles, ce n'est pas ce qu'attendent les Beaussétans pour notre église. Pour les budgets participatifs, qui entrent dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, vous ne dépensez jamais le budget alors qu'il y a de nombreuses demandes des Beaussétans. Quels projets sont prévus pour 2023 ? Pensez-vous pouvoir nous présenter plus en détail le projet de l'esplanade De Gaulle avant la fin de l'année ? Le coût pluriannuel étant conséquent, la population aimerait savoir à quoi s'attendre. Concernant la rénovation énergétique des écoles et de l'espace Mistral, je l'évoquerai après puisque nous allons y revenir. Je n'ai rien vu dans le budget sur l'aménagement de parking, du moins celui des vents d'anges ou tout autre nouveau parking. Où est le foyer annoncé pour les jeunes en 2022 ? Où est la rénovation complète du city stade avec son skate parc ? Où sont les nouvelles structures comme une crèche, une école, une maison médicale, une maison de retraite ? Comme depuis 3 ans, beaucoup de dépenses mais aucun projet structurant. C'est notre avis ».

Claude ALIMMI : « Pour éviter les redites, je souscris complètement à ce qui a été dit par Mme SALLES. Je voudrai revenir sur le bel exposé que vous avez fait sur l'équilibre financier de notre commune. Globalement, vous avez une vue optimiste des possibilités de la commune par rapport au contexte actuel. Pour ma part, le budget est correct mais je doute de l'avenir avec une courbe de l'autofinancement comme vous la présentez aujourd'hui et tel que vous l'envisagez avec l'augmentation prévisible des charges notamment énergétiques ».

Monsieur le Maire : « La 1^{ère} remarque concernait la durée du prêt. Je signale qu'une règle dans la commande publique est qu'on ne sépare pas les différents investissements. Le prêt n'est pas fait pour tel ou tel investissement mais on peut remarquer que dans les travaux qui sont envisagés, il y a pour plus de 600 000 € de travaux qui s'amortissent sur 30 ans ou plus. Ceci est la 1^{ère} remarque. La 2^{ème} concerne ce que tu évoquais quand il fallait protéger les générations futures. C'est bien ce que l'on veut faire mais est-ce que nos prédécesseurs ont suffisamment entretenu le patrimoine et nous ont protégé ? J'ai tout le temps entendu parler de l'église, j'y viendrai Mme BOUSAHLA. Elle voudrait une Notre Dame de Paris au Beausset. Lorsque l'on prend le stade de foot et d'athlétisme, quand nous sommes arrivés, on a vu un panneau qui a coûté 200 € en disant la municipalité va refaire le stade de foot et d'athlétisme. La 1^{ère} étude n'avait pas été faite. C'est nous qui avons financé en 2020 et 2021 le 1^{er} bureau d'étude et tout a été fait sur cette mandature. Effectivement, on va augmenter la dette mais pas n'importe comment. Rappelez-vous l'avant dernière diapositive que j'ai montrée. On est à 4 années de désendettement et lorsque l'on vous a présenté le PPI, on a montré que nous n'irons pas au-delà du remboursement qui a été fait par nos prédécesseurs de la dette en 2019 réévaluée de l'inflation.

L'espace Mistral avant Marius Mari et l'esplanade. C'est une remarque de quelqu'un qui n'est pas en prise avec les associations et qui n'est pas en prise avec la demande constante que nous avons pour les salles. Nous avons des associations qui sont obligées de louer des locaux non municipaux pour pouvoir fonctionner. En effet, tu l'as très bien fait remarquer. C'est notre politique. Les 2 engagements étaient l'espace Mistral et conforter l'église dont la structure était en danger. Marius Mari se fera, l'esplanade se fera. L'esplanade est quelque chose de particulièrement important pour l'attractivité du Beausset et j'ai bien confiance que l'on pourra entreprendre les travaux de l'esplanade durant cette mandature. Les recettes nouvelles. Pourquoi pas des parkings ? oui et non.

Non pour des parkings payants car si on veut renforcer l'attractivité du centre-ville, ce n'est pas en faisant payer le parking mais pourquoi pas pour des parkings qui serviraient à des résidences avec des loyers modestes. C'est à réfléchir.

Tes termes étaient « espérons que les travaux soient réalisés à 95% », je crois que c'est de bon ton.

Nos recettes, on les réalisera à plus de 100% car on a toujours comme fil rouge, la sécurité. On a tendance à diminuer nos recettes sauf évidemment les impôts, où on nous a donné à l'€ prêt ce que l'on allait avoir.
Pour les budgets participatifs, est-ce que vous pouvez, Mme BOUSAHLA, me donner des demandes de quartier qui n'ont pas été satisfaites ? »

Laurence BOUSAHLA : « intervention sans micro - inaudible »

Monsieur le Maire : « Donc la critique tombe. Dans le budget participatif, on valorise aussi ce qui est fait en régie. Vous me demandez les projets nouveaux. En tant qu'élue, essayez un peu de suivre un peu les budgets participatifs, faites un effort Mme BOUSAHLA. On a récapitulé toutes les demandes des habitants, il va y avoir un vote, le vote pourra être électronique ou papier. Lorsque les habitants auront choisi le/les projets, on les fera. Je n'ai pas répondu à Gérard PERRIER sur la réintégration du résultat et pourquoi on fait le Budget Primitif si tard. L'an dernier, je pense que tu avais fait la critique inverse. On avait fait le budget avant le Compte Administratif et le résultat que nous avons intégré n'était pas arrêté officiellement. Maintenant, on a fait le Compte Administratif avant et le Budget Primitif est fait un peu plus tard mais je te rappelle que vous m'avez accordé l'autorisation d'engager 25%, avant le vote, pour les investissements. En principe, les investissements n'ont pas été bloqués et de toute façon, ce report, on doit le mettre. Ceux qui font le Budget Primitif avant le Compte Administratif et qui ne mette pas le report, comme à l'agglomération où là, tu as voté sans problème le budget mais que font-ils ? Ils font un emprunt fictif, un emprunt qui est majoré, puis baissé, lorsque le résultat de l'année précédente est connu. Nous, nous sommes plus près de la réalité et c'est pour cela qu'il se fait un peu plus tard.

Elu : « intervention inaudible – absence de micro »

Monsieur le Maire : « Je te rappelle quand même que tu n'as pas voté le dernier budget car on devait aller dans le mur et là ; le budget que je présente, non seulement nous ne sommes pas allés dans le mur mais nous avons amélioré l'équilibre financier ».

Gérard PERRIER : « Je reprends mes notes, je n'ai jamais dit ça. En 2022, cela ne posera pas de problème, peut-être même 2023. Ne dis pas des choses qui sont fausses s'il te plaît »

Monsieur le Maire : « Je te donne acte car j'ai confiance en ta droiture. Ce n'est peut-être pas toi qui l'as dit. Donc en 2024, cela ira peut-être ? Non, 2023 devrait aller ».

Michelle SALLES : « Tout dépend des investissements faits. Tout dépend à la fois du résultat final de l'exercice et tout dépend à la fois des investissements faits. C'est pour cela que Gérard te demande « est-ce que vous avez fait une projection permettant de voir en fin d'année si les charges seraient réalisées qu'à 95% comme on vient de le dire et si les recettes se réalisaient à 110 % par exemple, combien ça donne en excédent de fonctionnement cumulé, restant ? ».

Monsieur le Maire : « Le résultat de l'exercice sera sensiblement voisin car on équilibre nos recettes et nos dépenses »

Michelle SALLES : « Voisin, tu veux dire du budget ? »

Monsieur le Maire : « Voisin de celui de cette année qui était de 1 650 000 €. On parle du résultat de l'exercice ou tu parles de l'excédent ? »

Michelle SALLES : « Du cumulé ».

Monsieur le Maire : « Il sera, je l'espère, possiblement le même car on a construit avec une grande prudence ce budget ».

Michelle SALLES : « Nous aussi, nous l'espérons mais tu comprends bien que le budget qui est un prévisionnel ne permet pas tel qu'il est là, pour nous, de nous en assurer ».

Monsieur le Maire : « Ce que je vais vous demander c'est de voter un budget prévisionnel.

Le rugby et le foot, on a estimé à 62 000 € les travaux. Pour le rugby, cette fois-ci, on a des investissements conséquents. On espère tenir dans l'enveloppe. Pour le foot, c'est beaucoup plus modeste. Il y a des représentants du foot, qui n'ont pas de droit, d'intervenir, mais j'en profite pour dire qu'ils se sont retroussés les manches pour améliorer le clubhouse mais qu'on intervient pour la sécurité et l'électricité.

Fabien BAUDINO : « Pour le foot, cela concernera la mise aux normes électrique des vestiaires par rapport à leur demande. Pour le rugby, il y a un gros problème de production d'eau chaude. On va tout revoir. Il y a une partie des panneaux solaires qui ne sont pas suffisants. Ce sont des panneaux qui datent d'il y a 30 ans avec 2 ballons d'eau chaude qui tournent trop. On a demandé la réfection de ce système et la rénovation des vestiaires. Il y a actuellement 4 vestiaires + 2 vestiaires « entraîneur ». Cette année, on ne va pas refaire entièrement les 4 vestiaires. La priorité est la production d'eau chaude et la rénovation au moins d'un vestiaire de joueurs et arbitres car ils sont dans un piteux état ».

Monsieur le Maire : « Si vous voulez bien, on a parlé du PPI la dernière fois pour les grands investissements. Ceci n'est pas un grand investissement mais ça va se faire ».

Clivy RIDE VALADY : « Je suis un peu inquiète car il y a l'ADAP et il me semblait que l'on avait déjà discuté avec vous, M. BAUDINO, d'une mise en conformité par rapport à l'accessibilité du stade de rugby. Ça pose souci d'autant qu'il y a des parents accompagnateurs d'enfants en situation de handicap. Je pensais que vous deviez le mettre en place sur le budget ADAP ».

Monsieur le Maire : « La priorité pour l'ADAP, en 2023, c'est l'accessibilité de la mairie avec un budget conséquent de 300 000 €. C'est une priorité absolue. C'est un serpent de mer. Les différentes municipalités en parlent depuis toujours et là, nous avons décidé de prendre « le taureau par les cornes » et de réaliser l'accessibilité.

Si je reviens à l'église, vous mélangez beaucoup de choses. D'abord, mon prédécesseur, je l'ai entendu parler qu'une seule fois de l'église, quelques semaines avant les élections en disant « on va refaire l'église, le sol, rien ne va ». Nous, nous avons eu avec Petites Villes de Demain une démarche différente. Vous l'aurez tout à l'heure car c'est une question diverse « Pour les Beaussétans » et je donnerai tous les détails en donnant accès à l'étude. On a fait faire une étude. On ne peut pas tout faire et il faut le comprendre. Vous ne voulez pas de hausse d'impôts, vous voulez des services, vous voulez des fêtes, vous voulez que la cantine ne soit pas chère et vous voulez qu'on refasse l'église de haut en bas. La commande était que la structure de l'église soit protégée. Il y a de l'amiante à l'intérieur et on a contrôlé que les usagers ne soient pas en danger. L'étude réglementaire précise « pas d'amiante dans l'atmosphère, aucun danger pour les utilisateurs ». En fonction de nos besoins et en fonction des préconisations de l'ingénieur qui a fait l'étude, on engage un certain nombre d'amélioration, de protection de la structure et il est clair que nous ne referons pas le sol. Il est vrai qu'il serait bien de le refaire. Le sol n'est pas un danger pour la structure de l'église. L'esplanade de la place de Gaulle, si vous aviez écouté mon préambule (je suis un ancien prof...des élèves qui n'écoutent, j'en ai eu toute ma vie), je ne vous reproche rien mais tout à l'heure j'ai expliqué qu'on attendait l'étude du CEREMA qui va se terminer en juin, qu'on va présenter les 2 projets à la population et qu'on va recueillir des avis avant de lancer des études. Le parking de covoiturage des vents d'anges, c'est l'agglo. Le foyer, c'est toujours un projet mais sauf erreur, on doit avoir l'animateur jeunesse au 15/05 et c'est cette personne qui construira le projet. Quant au skate parc, vous avez bien vu que c'est très compliqué de faire un skate parc en ville puisque notre prédécesseur commun, M Jean Claude RICHARD, avait monté un skate parc qu'il a fallu démonter car cela faisait un bruit infernal pour les voisins. On a un projet, qui est sur le terrain St François, de monter un pumptrack. Ce n'est pas pour tout de suite.

Pour l'équilibre financier, il est bon, il est sain. Vous pouvez me dire « est-ce qu'en 2025, il sera aussi bon ? », je dis « un peu de patience, on verra ».

Si j'insiste, ce n'est pas à cause du Maire qu'il est bon. Il y a une prise de conscience générale de toute la commune, des agents, des élus pour maintenir des équilibres et préserver l'avenir ».

Elu : Intervention sans micro - inaudible

Monsieur le Maire : « Non, je regrette M.ALIMI. C'est trop facile. Ces augmentations d'impôts sont à cause de la gestion précédente. On n'en bénéficie pas car on a récolté la situation et ces augmentations d'impôts avaient été rendues obligatoires. Je vous signale qu'en 2019, il y avait l'augmentation d'impôts, on a un résultat reporté avec la CAF de nos prédécesseurs de 2 801 000 € que nous avons porté en 2021 à 2 596 492 € et qui reste à 2 353 372 € en 2022. Nous ne « mangeons » pas les réserves et si on regarde les excédents, vous verrez qu'avec nos budgets actuels, nous confortons l'excédent. Il y a eu des augmentations d'impôts dus à des dérapages et le dérapage n'est pas dû qu'à mon prédécesseur. Par contre mon prédécesseur est 100% responsable de l'augmentation d'impôts 2018».

Elu : Intervention sans micro - inaudible

Monsieur le Maire : « Il est sûr que nous essayons de conforter notre résultat chaque année, sans puiser dans nos réserves. De 2022 à 2023, le résultat net de l'exercice a effectivement diminué de 50 000 € sur 1 670 000 € mais l'équilibre financier est respecté et amélioré ».

Philippe MARCO : « Merci Monsieur le Proviseur, pardon Monsieur le Maire. Je souhaite connaître la part qui sera attribuée à Malraux. Comme il est prévu dans le PADD qu'il y aura des logements à la place de Malraux et Basso, je voudrai savoir combien on va dépenser ? Je pose la question sur combien on va dépenser sur ce qui va être fait plus tard. Est-ce prévu que sur 1 seule année ? »

Fabien BAUDINO : « Sur Malraux, on a engagé des travaux car il y a un problème d'évacuation aux toilettes. C'est déjà engagé puisque nous avons la possibilité de le faire. Les travaux vont être réalisés la semaine prochaine. Ce sont des travaux d'entretien ».

Philippe MARCO : « C'est sur cette année ou il y en aura sur 2024 ? »

Fabien BAUDINO : « Non, sur cette année et sur Malraux, il n'y aura que cela de prévu en gros travaux ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous demander de bien vouloir vous prononcer sur ce Budget Primitif, tel qu'il vous a été présenté ».

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Abstention -> 2

Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY

Contre -> 5

Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Le Budget est adopté »

3. Vote des taux des contributions fiscales 2023 (Annexe II) – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Les taux ne varient pas.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 40.29 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 108,11 %
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 11.13 %
MAJORATION : 20%
Rien ne bouge. Des remarques ? »

Claude ALIMIM : « Pour dire que les bases locatives augmentent d'année en année. Je sais aussi que chaque année il y a une révision. La commune travaille sur ces bases. L'objectif est de répartir la charge de façon plus équitable mais peut-on envisager, comme il y a 2 augmentations des taux, dans l'avenir d'une baisse par rapport au travail qui est fait par la commune ? »

Monsieur le Maire : « Votre question a le mérite de la sincérité et du direct. Si nous baissions les prestations que nous donnons notamment celles du CCAS, aux aînés, aux repas des anciens, que l'on diminue les quantités aux repas des cantines etc, on devrait pouvoir arriver à baisser les taux et surtout qu'on abandonne les investissements Petites Villes de Demain. M.ALIMI, vous êtes élu depuis suffisamment de temps, vous avez de la chance, Var Matin, est encore là. Ils pourront signaler votre proposition. La réponse est non, ce n'est pas possible.
Par contre, si vous me proposez des recettes nouvelles qui équilibrent la baisse des taux que vous proposez, je suis preneur. »

Claude ALIMIM : « Je vous en avais proposé sur le fameux terrain sur lequel vous allez mettre les gens du voyage de faire une rentabilité énergétique ».

Monsieur le Maire : « Je parlais de propositions réalistes et pas d'effets de manche. J'ai bien noté et nous passons au vote ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMIM – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Clivy RIDE VALADY

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

4. Opérations individualisées d'investissement – Rapporteur Fabien BAUDINO

Monsieur le Maire : « On va revenir sur les opérations individualisées d'investissement. On en a parlé dans le budget. Pour éviter de reprendre la totalité, on peut rappeler les très grosses opérations ».

Fabien BAUDINO : « Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les crédits inscrits en section d'investissement sur les opérations suivantes. Vous avez tous reçu le tableau, je ne vais pas reprendre tous les points. Je peux vous refaire les gros titres.

Pour la voirie, les réseaux, le mobilier urbain, on a 844 000 €,

Pour la réhabilitation du patrimoine, 501 000 €,

Pour la transition énergétique, 796 000 €

La réhabilitation de l'espace Mistral avec 400 000 €

Pour un budget total de 4 090 835 € ».

Monsieur le Maire : « Les 2 749 000 € sont de nouveaux investissements et le 1 341 835 € sont les restes à réaliser.

Il faut, formellement, approuver l'ouverture de ces crédits»

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Abstention -> 7

Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

5. Révision Autorisation de Programme n°2022-01 et Crédits de Paiement « Transition énergétique réhabilitation des bâtiments scolaires » - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je vais vous demander de voter une nouvelle autorisation de programme avec les crédits de paiement pour 2 raisons. On a eu la désagréable surprise, l'année dernière, de se voir refuser la subvention de l'Etat via la Région pour un montant de 234 000 € alors que l'Etat nous avait accordé la même par l'intermédiaire du Département à la raison avancée « notre déficit de logements sociaux ». Face à cela, on a cherché des solutions alternatives et on a continué notre réflexion qui était l'amélioration énergétique des écoles. On a avancé un projet beaucoup plus ambitieux sur les maternelles et on a demandé une subvention à l'Europe.

La précédente autorisation s'étalait de 2022 à 2025 se montait à 958 000 €. Nous avons augmenté le périmètre pour le monter, en accroissant de façon conséquente, les travaux sur les maternelles Malraux et Pagnol à 1 933 000 € avec une charge forte en 2023 et 2024.

Nous avons demandé une :

- Subvention ETAT (DETR) -elle a été actée pour 253 000 €
- Subvention EUROPE sur la base des travaux hors taxes de 1 082 898 € pour 560 000 €
- Subvention Département Var (sur Maternelles) sur les nouveaux travaux des maternelles à hauteur de 185 000 €

On a un total de subventions sollicitées et notifiées de 998 000 €.

Il reste à financer par emprunt et autofinancement en HT les 934 000 €

Ont déjà été réalisés, sur le budget 2022, 290 000 € et on en a réalisé 215 000 €. Pour l'année 2023, ce qui a été voté tout à l'heure, un gros effort à près de 800 000 €. Je vous demande de bien vouloir voter cette augmentation du projet étant entendu qu'il devrait coûter à la commune 230 000 € de plus au final que ce qui était prévu.

Des questions ? »

Gérard PERRIER : « Je faisais encore partie de l'équipe municipale lorsque le projet a été lancé. De mémoire, il a fait l'objet d'une étude qui a débouché sur plusieurs scénarios. C'est un des scénarios qui avait été choisi pour établir le PPI. Qu'est ce qui a fait que le périmètre et les travaux ont été sensiblement modifiés et en quoi consiste ces travaux supplémentaires ou différents qui correspondent au doublement de l'investissement ? »

Hervé THEBAULT : « Nous étions partis sur la base règlementaire qui est le décret tertiaire qui oblige d'ici 2030 à réduire de 40% les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et c'est le scénario proposé par l'auditeur. Les subventions européennes partent sur une autre base qui est le niveau BBC rénovation qui lui est beaucoup plus exigeant en termes de résultats, de performances énergétiques y compris pour le confort d'été. Il a donc fallu revoir le scénario. Cela vaut le coup pour les maternelles car c'est un chauffage électrique qui restera chauffage électrique. Si on améliore la performance énergétique d'hiver et le confort d'été, on a gagné en confort pour

les utilisateurs et en économie d'énergie. Cela fait des travaux supplémentaires y compris l'isolation par l'extérieur. Le changement complet des menuiseries, la ventilation qu'il faut créer, l'isolation en surface, l'isolation en plafond, les brises soleil, ce sont de gros travaux mais ce sont les bâtiments les plus récents. On va les garder encore 40 ans donc ça vaut le coup de faire ces travaux. Même si cela représente un investissement beaucoup plus conséquent mais en même temps le montant des subventions, si on les obtient, il est d'environ 70 à 80 de subventions. Au final, une économie d'énergie sur la durée qui sera intelligente et pertinente car comme on peut s'en douter, l'électricité ne va pas diminuer ».

Michelle SALLES : « Pour compléter, cette subvention de l'Europe qui va couvrir une bonne partie du supplément de travaux, est-ce qu'on peut évaluer le % de chance d'obtenir cette subvention ou pas ? »

Hervé THEBAULT : « On a déposé le dossier fin octobre 2022 et il y a 1 mois de cela, la Région, qui instruit le dossier, nous a contacté pour nous dire que c'était le 1^{er} dossier qu'ils instruisaient. Ils ont mis 6 mois pour ouvrir les dossiers. L'intérêt est que nous ayons des correspondants, on peut discuter. On avait une obligation de faire tous ces travaux pendant l'été et on est obligé de lancer la maîtrise d'œuvre et la notification des marchés. Ils nous ont renvoyé beaucoup de questions il y a environ 1 mois. On a beaucoup travaillé pour répondre à toutes leurs questions dans le détail et à priori, je ne vois pas ce que l'on pourrait rajouter dans le dossier. On doit passer à commission au mois de Mai. Si nous n'avons pas cette subvention, on fera moins de travaux ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous demander de voter l'augmentation de cette autorisation de programme ».

Vote :

Adopté -> 27

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY

Abstention -> 1

Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

6. Autorisation de Programme n°2023-01 et Crédits de Paiement « Réhabilitation Espace Mistral » - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « L'intérêt des autorisations de programme, c'est d'éviter justement d'avoir le système de report de restes à réaliser.

Nous vous avons présenté le projet de rénovation de l'espace Mistral. Il est prévu un montant d'autorisation de programme de 3 110 400 € avec 400 000 € pour 2023, 1 800 000 € pour 2024 et 910 400 € en 2025.

Les subventions prévues et demandées :

Le financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Subvention Etat (DETR/DSIL) : 870 000 € (sur 2 592 000 €)

- Subvention Europe (FEDER RURAL) : 810 000 € (sur 1 926 225 €. Cette subvention limite à 2 millions d'€.

- Subvention Département Var : 200 000 € (sur 2 592 000 €)

Je rappelle que le projet pour Mistral, rénovation de l'aile de 1964 et la rénovation (même si elle n'est pas complète) du bâtiment intermédiaire et la rénovation du petit parc. Il est entendu que la rénovation de l'aile historique du 18^{ème} siècle est prévue pour la mandature suivante. S'il y a des candidats, pensez à réfléchir à l'aile ancienne.

Je suppose que vous allez me poser la question sur « quelle est la probabilité d'obtenir ces subventions ? » Je n'en ai aucune idée mais ce sont ces subventions qui nous permettront

- de continuer le programme Petites Villes de Demain. Si nous ne les obtenons pas ou peu, on fera des choses beaucoup plus modestes après ».

Hervé THEBAULT : « C'est un autre programme européen, c'est le FEDER Rural. L'Europe s'est aperçue qu'il n'y avait que les grosses villes et grandes métropoles qui pouvaient bénéficier des fonds structurels européens et dans l'Europe des régions, cela ne leur convient pas. Il faut que les petites communes puissent accéder à ces fonds européens. Cet appel à projet a été créé exprès pour les communes de moins de 20 000 habitants. Comme il vient de sortir, on a déposé le dossier le 31 mars. C'est le 1^{er} prêt, 1^{er} servi. Cela nous donne de bonnes chances. Ce ne sont pas les mêmes interlocuteurs mais là aussi, on peut discuter et heureusement qu'avec Mistral on avait un projet déjà bien mature et réfléchi. On a été bien aidé par la SPL, bien travaillé. La difficulté pour les communes de moins de 20 000 habitants, c'est d'arriver au moment de l'appel à projet avec des dossiers matures. Ce qui ne sera pas le cas pour le fonds vert puisque le fonds vert se fera au fil de l'eau. Pour ce dossier-là, on est les 1^{ers} à avoir répondu et le dossier est solide sur un dispositif nouveau. Pour ce programme européen, soit nous sommes dans les 1^{ers} et on est les 1^{ers} servis soit il reste de l'argent à la fin, que le service ne veut pas rendre à l'Europe et là, ça passe plus ».

Michelle SALLES : « Une petite question complémentaire. Est-ce que la Région a une délégation de décision et d'instruction ? Ce sont eux qui gèrent leurs enveloppes ? »

Hervé THEBAULT : « Oui. On essaie de savoir quelle enveloppe car s'il y a 10 millions d'€ et 10 projets de subvention à 1 million d'€, ils n'en feront que 10 dans la région. La Région renégocie en fonction des demandes pour augmenter les enveloppes. Pour le moment, c'est mouvant ».

Michelle SALLES : « On a intérêt à passer dans la 1^{ère} enveloppe ».

Gérard PERRIER : « Juste une question complémentaire sur les investissements prévus. Est-ce que l'on a prévu assez de « mou » compte tenu de l'inflation sur les matériaux qu'on vit depuis 6, 8, 10 mois et qui risque d'impacter fortement les investissements ».

Monsieur le Maire : « La SPL, qui nous a accompagné, a prévu du « mou ». Est-ce qu'il en a été prévu assez, je ne suis pas capable à l'heure actuelle de le dire ni comment va évoluer la situation. Par contre, pour la DETR/DSIL, nous allons vous proposer bientôt un contrat de mixité sociale qui correspond au développement demandé par l'Etat d'un programme de logements sociaux et dans la mesure où on aura voté et pour ma part signé ce contrat de mixité sociale, on ne devrait plus être bloqué au niveau des subventions de l'Etat, du moins je l'espère.
D'autres remarques ? »

Laurence BOUSAHLA : « Je vais un peu me répéter par rapport au dernier Conseil Municipal mais je rappelle que si on comptabilise vos investissements pluriannuels jusqu'en 2027 (le foyer, l'étude et le diagnostic, les travaux de Mistral dans le plus récents, les travaux de Mistral dans l'ancien, les équipements et l'aménagement du jardin, nous sommes très loin du budget qu'on nous demande de voter soit 3 110 400 € puisque nous arrivons à un total d'environ 5 600 000 € auquel il faudra rajouter tous les frais de fonctionnement et afférents comme les frais de personnel pour le foyer, les fluides utilisés pendant les travaux et tous les imprévus qui découleront au fil des travaux et dans l'ancien, c'est sûr qu'il y en aura. Nous en avons fait l'expérience lors de la rénovation de la Maison des Arts. Si on prend plus bas, ce projet coûtera au moins 6 millions et en face nous votons une subvention d'1 880 000 € ce qui représente à peine 25% du coût. Et comme au point précédent, vous n'avez aucune garantie d'obtenir une quelconque subvention pour ce projet. La note finale pour l'espace Mistral risque d'être salée pour les Beaussétans si ce dernier se concrétise réellement. Nous voterons contre ».

Monsieur le Maire : « Juste un point. Dans vos comptes, vous ajoutez l'investissement, vous ajoutez les fournitures à l'intérieur, vous ajoutez les fluides, vous ajoutez le fonctionnement lorsqu'il sera en place. On peut effectivement arriver à des sommes conséquentes. Ce que je peux vous dire ce soir, avec les éléments que nous possédons,

c'est une demande d'autorisation de programme de 3 110 000 € qui va correspondre à environ 1 200 m² sur des besoins prégnants pour les Beaussétans ».

Laurence BOUSAHLA : « A chaque fois que je prends la parole vous insinuer que je fabule. Les 5 600 000 € sont réellement le total des investissements que vous avez mis dans votre PPI ».

Monsieur le Maire : « D'accord mais vous m'avez écouté. Nous ne ferons pas l'aile historique »

Laurence BOUSAHLA : « Elle est dans le PPI ».

Monsieur le Maire : « J'espère qu'on la fera un jour. Ce que je veux dire Mme BOUSAHLA, c'est que dans ce que je demande, il n'y a pas l'aile historique ».

Laurence BOUSAHLA : « Oui mais dans votre PPI vous l'avez mise, donc on en tient compte ».

Monsieur le Maire : « D'accord mais je ne vous demande pas de voter ce soir sur le PPI. Je vous demande de voter, si vous en êtes d'accord, qu'on rénove l'aile de 1964 et l'aile intermédiaire, j'espère pour 3 110 000 € avec 1 880 000 € de subventions. C'est du prévisionnel, on ne peut pas faire autrement. Personne ne peut dire ce que seront les subventions ni ce que seront les coûts réels in fine. Vous avez le droit d'être contre parce que vous voudriez aussi qu'on fasse l'aile historique, ceci est votre droit. Nous, notre choix, c'est de laisser de côté l'aile historique pour des jours meilleurs ».

Philippe MARCO : « Une question à M.THEBAULT. Faut-il que la subvention de l'Europe soit versée au 1^{er} coup de pioche ou pas ? A la Maison des Arts, nous avons eu le même problème. Il ne fallait pas commencer les travaux si nous n'avions pas les subventions ».

Hervé THEBAULT : « Pas pour le fonds FEDER. On peut commencer les travaux avant les travaux du moins pour les dépenses éligibles présentées ».

Monsieur le Maire : « On a même une obligation de donner le 1^{er} coup de pioche avant le 31 décembre. Pour les autres sources de financement, il faudra demander des dérogations ».

Laurence BOUSAHLA : « Puisque vous ne ferez pas de travaux dans l'ancien, vous n'avez pas peur que pendant les travaux la partie ancienne bouge ? »

Fabien BAUDINO : « Non, nous ne touchons pas à la grosse structure. Il n'y a pas de risque ».

Laurence BOUSAHLA : « Les murs sont quand même accolés et avec les vibrations ».

Fabien BAUDINO : « Cela reste des travaux de grosse rénovation sur de l'ancien comme on en fait partout. Il n'y a pas de gros soucis de ce côté-là ».

Gérard PERRIER : « le foyer pourra continuer à être utilisé pendant les travaux ? »

Fabien BAUDINO : « Oui, on a prévu. On a créé une rampe pour accéder au foyer avec un petit portillon. Il y aura une palissade qui va contourner le foyer et il pourra être indépendant du chantier sans aucun risque pour les utilisateurs ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous demander l'autorisation d'engager ce programme telle que décrite3.

Vote :

Adopté -> 22

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI

– Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Abstention -> 3

Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Contre -> 3

Philippe MARCO - Laurence BOUSAHLA - Clivy RIDE VALADY

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

7. Subventions aux associations – Rapporteur Bruno VADON

Bruno VADON : « Il est proposé au Conseil Municipal, dans de cadre de l'inscription au Budget Primitif 2023 d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour un crédit inscrit au compte 6574 de 116 600 € et d'autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer ces subventions. Vous avez le tableau avec la répartition des subventions pour cette année. Je précise qu'1/4 des associations du Beausset font des demandes de subventions et par rapport à l'ensemble des demandes exprimées, on a répondu à environ 75% des demandes ».

Claude ALIMI : « Je suis inquiet sur ces subventions allouées notamment, en ce qui concerne la JSB. De mémoire, il me semble qu'il y a 2 ans, elle avait eu 20 000 € si elle avait plus de 180 licenciés. Là, ils sont exactement 316 et aujourd'hui, on leur réduit leur subvention à 17 500 €. Je voulais avoir des explications ».

Bruno VADON : « Globalement, on l'a présenté tout à l'heure que la situation financière globale est contrainte. On a réduit le budget sur d'autres secteurs y compris la culture. On a de plus en plus de demandes avec des montants augmentés et nous sommes obligés de faire des arbitrages. On a arbitré par rapport aux montants qui ont été demandés, par rapport aux comptes qui ont été présentés, et on a réduit, pas seulement sur la JSB, sur les plus gros montants demandés. Pour rester sur une enveloppe, on a réduit sur plusieurs associations »

Monsieur Le Maire : « Je peux rajouter que l'on a demandé un effort aux associations pour lesquelles on investissait énormément »

Claude ALIMI : « Je rappelle pour exemple que la MJC ne demande pas de subvention car la progression n'était pas au rendez-vous et les finances le permettaient. Lorsqu'il y a une association qui double voire triple ses licenciés, je pense que l'effort doit être fait de la part de la mairie et d'avoir une sélection plus importante au niveau de la subvention allouée ».

Monsieur Le Maire : « Je pense qu'il faut rappeler que ce sont des subventions d'équilibre. Ce sont des subventions qui permettent aux associations, qui font un travail énorme avec la jeunesse ou le reste de la population, de pouvoir fonctionner correctement. Ce n'est pas une prime au nombre d'adhérents. Par contre, j'ai eu, peu de temps avant le Conseil, le Président de la JSB, qui s'est inquiété de cet état de fait et je lui ai rappelé qu'il s'agissait de subvention d'équilibre. Si son budget arrivait à être en déséquilibre au cours de l'année 2023, on se verrait et on chercherait des solutions et je rappelle le travail remarquable fait par la JSB, qui a plus que doublé son nombre d'adhérents, qui a rouvert une section féminine. Il est hors de question de les laisser tomber. Avec le rugby, on a demandé un effort qu'ils ont accepté de participer au réaménagement que l'on fait chez eux. On diminue leur subvention de 5 000 € cette année et il est prévu de maintenir la diminution de 5 000 € cette année. Avec la JSB, il s'agissait de 2 500 €, non pas au nom du million fait sur le stade, on ne va pas leur demander de participer, mais des travaux que nous allons faire à l'intérieur de leurs locaux et uniquement sur cette année. Comme je l'ai dit, je pense avoir rassuré le Président et que nous ne laisserons pas tomber la JSB. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Laurence BOUSAHLA : « Concernant les subventions, certaines associations n'ont plus de subvention, notamment Sports Evasion, Trait d'Union. Est-ce qu'ils n'ont pas fait de demande ou y a-t-il une raison particulière ? Pour les autres, nous constatons parfois des baisses importantes comme pour la JSB qui passe de 20 000 € à 17 500 € et le Rugby Club de 20 000 € à 15 000 €. Et des hausses importantes comme le Cyclisme Ouest Var qui passe de 500 € à 2 000 €, le Beausset Castellet Var Handball de 2 000 € à 4 000 € et HARPS de 2 000 € à 3 500 € et la plus importante est l'école de Musique, qui suite à des divergences de budget lorsque nous y étions, était passée à 15 000 € en 2020, puis 20 000 € en 2021. En 2022, elle n'a rien eu mais c'était à leur demande et cette année, il passe à 24 000 €. Comment pouvez-vous justifier les raisons des baisses et de ces hausses, surtout pour l'École de Musique à qui vous octroyez la plus grosse subvention cette année. »

Bruno VADON : « Parmi les différents cas que vous évoquez, il y en a qui n'ont rien demandé. Par exemple, l'Olivelo par exemple. Très peu ont été augmentés et ponctuellement dans le cas de HARPS. Cette année, pour un concert de jazz prévu au Goubelets, c'est un spécifique cette fois-ci. Pour ceux qui ont baissé ou qui n'ont pas de subvention, c'est suite au bilan car on s'est rendu compte qu'il y a des associations qui ont des excédents ou des bilans largement positifs. Lorsqu'il y a une association qui a 8 000, 10 000 € et parfois plus d'€ de côté, on se dit qu'on peut réduire la voilure sur cette subvention. Pour ce qui est de l'école de musique, c'est particulier. L'an dernier, elle n'a pas demandé de subvention ; ils ont remis en place le fonctionnement de l'école de musique et on leur avait dit que s'il arrivait qu'ils aient besoin d'un soutien, on serait là aussi comme on l'a dit tout à l'heure pour le club de foot et cette année, ils ont des besoins qui apparaissent. Jusqu'à présent, le Président faisait office de Directeur et de coordinateur général, il est bénévole depuis des années et il ne peut plus continuer. L'école a besoin d'un prof qui va jouer ce rôle et qu'il va falloir payer. Cet ensemble d'éléments fait que nous avons accepté de répondre à leur demande ».

Monsieur le Maire : « Malheureusement, ils ont eu un redressement. Leur cabinet comptable n'avait pas appliqué les bons taux depuis plusieurs années pour une caisse de retraite.

Avant de procéder au vote, je vais demander à chacun d'entre vous s'il appartient au Conseil d'Administration d'une des associations qui bénéficie de subvention de ne pas participer au vote mais nous allons quand même voter globalement ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

8. Dépenses imprévues – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les crédits consacrés aux dépenses imprévues au BP 2023 :

- en section de fonctionnement compte 022 = 155 445 €

- en section d'investissement compte 020 = 5 921 €

Ces dépenses sont limitées à 7,5% des dépenses réelles du budget.

Il y a des questions ? »

Gérard PERRIER : « Autant on peut comprendre 5 921 € en investissement, autant 155 445.99 €, vous apprécierez la précision pour des dépenses imprévues en fonctionnement, me semblent un peu élevé compte tenu que par ailleurs, les dépenses générales du 011 sont en augmentation de 16% par rapport à 2022. Je suis désolé, j'ai un

gros défaut, je compare par rapport au CA de l'année précédente. 30 ans d'expérience ne s'effacent pas comme cela. Rajouter 5% de plus à ce chapitre-là me paraît incongru même si je crois savoir pourquoi ce montant est aussi précis ».

Monsieur le Maire : « Le montant est précis car on doit équilibrer dépenses et recettes. Ce montant est sensiblement le même que celui de l'an dernier et bien nous en avons pris avec les dépenses imprévues auxquelles nous avons dû faire face. Je rappelle les 3.5% d'augmentation du point de la Fonction Publique sur 6 mois et les hausses du coût de l'énergie. Les dépenses imprévues si elles sont effectuées sont justifiées aux centimes près dans le Compte Administratif.
D'autres questions ? »

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY

Abstention -> 5

Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Philippe MARCO – Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

9. Provisions 2023 – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Il s'agit des provisions pour impayés et des provisions pour les recours qui sont intentés contre la commune. Vu l'inscription au chapitre 68 d'une provision (régime semi-budgétaire) de 27 000 € destinée au non recouvrement des recettes et aux contentieux (1 000 € par dossier ouvert).

Considérant que le montant total des provisions constituées après l'inscription au Budget Primitif 2023 de 27 000 € sera de 44 800 €.

Des questions ? »

Vote :

Adopté -> 25

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA

Abstention -> 3

Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

10. Fonds de concours Symielec – Travaux d'économie d'énergie Eclairage Pu-blic – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Avec ces travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, nous continuons le remplacement des lampes traditionnelles et les têtes des réverbères par des leds. C'est repris par un anglicisme « relamping ». C'est la 3^{ème} et dernière tranche sur laquelle nous avons une subvention du SYMIELEC importante et qui sera surement complétée par une subvention du fonds vert puisque le SYMIELEC va demander une subvention supplémentaire dans ce cadre-là. La dépense totale est de 228 000 € TTC avec 76 000 € avec une subvention directe du SYMIELEC de 76 000 € et une participation de la

Commune de 152 000 € sous forme d'un fonds de concours de 85 625 € qui sera ajusté en fonction du coût réel des travaux. La différence sera remboursée à la fin des travaux. Pour répondre à la question de Gérard, on va changer toutes les lampes des écoles par des leds. On va arrêter de fabriquer des néons ».

Monsieur le Maire : « Et l'église également ».

Gérard PERRIER : « Est-ce qu'on en profite pour équiper, au moins en partie, de boîtiers intelligents qui permettent de jouer sur les heures de fonctionnement ? »

Hervé THEBAULT : « Les travaux sont finis. Je crois qu'ils attendaient les codes pour piloter l'application. Les 50 armoires sont installées ».

Monsieur le Maire : « C'est d'autant plus intéressant que la durée des nuits diminuant, on peut encore un peu réduire la consommation. D'autres questions ? »

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

11. Dénomination du Stade Municipal – Rapporteur Arnaud DOT.

Monsieur le Maire : « C'est intéressant car il y a eu une méthode nouvelle. Il y a eu concertation de la population pour donner le nom à ce stade ».

Fabien BAUDINO : « En juin 2021, la Ville engageait les travaux de rénovation du stade municipal. Malgré de nombreuses difficultés et retards, les travaux ont enfin pu être terminés et le stade livré. Dans une volonté d'appropriation du lieu, la commune a lancé en janvier dernier un vote citoyen pour attribuer un nom à cet équipement.

4 propositions (Patrice EYRAUD – Jérôme FREDON – Camille JARRY – Alice MILLAT) ont été faites par de l'association de la Jeunesse Sportive Beaussétane, de l'Athlétique Club Beaussétan, de Service des Sports et des élus.

Les Beaussétans ont pu exprimer leur choix durant plus d'un mois. Les votes ont été clôturés le 3 mars dernier.

302 citoyens ont voté dont 214 directement via l'application Mon Beausset.

Le détail est le suivant :

Alice MILLAT a récolté 40 votes.

Camille JARRY avec 60 votes

Jérôme FREDON avec 78 votes

Patrice EYRAUD avec 121 votes

3 votes ont été comptabilisés comme nul car ne relevant d'aucune des propositions soumises.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la votation citoyenne et d'attribuer le nom de Patrice Eyraud (footballeur Beaussétan et famille du Beausset) à cet équipement sportif, dont l'inauguration aura lieu le 22 avril prochain ».

Monsieur le Maire : « On peut en profiter, à 16h20, il y aura un match entre les « gloires » de l'OM et les vétérans de la JSB. Je vous invite à venir à ce match, à en parler autour de vous. Le prix d'entrée est de 5 €, entièrement perçue par l'association qui s'occupe de la petite Melissa, qui a une maladie rare et dont les parents doivent engager

- * des frais conséquents pour la soigner aux Etats Unis. Ce sont eux qui percevront la recette c'est-à-dire l'association « Pour Mélissa ».

Fabien BAUDINO : « Le nom choisi est pour l'ensemble du stade. Les tribunes continueront à s'appeler Camille JARRY ».

Monsieur le Maire : « Il est important de le préciser car il ne faut pas oublier que la famille JARRY a été très généreuse dans le don de ce terrain à la commune.

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

12. Acquisition parcelle A 2516 – Lieu-dit « La Gouorgo » - 3 annexes - Rapporteur Laurent CAULET

Laurent CAULET : « Il y a 3 annexes avec les plans, la convention et l'ortho photo. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2516, d'une superficie de 493 m², lieu-dit « La Gouorgo », et appartenant à la SARL CYRIAQUE IMMOBILIER, représentée par sa gérante en exercice Madame Pierrette BOERI, que cette dernière entend céder à la commune à l'euro symbolique. Il est précisé que cette parcelle correspond à l'emplacement réservé n°7 (« création d'une voirie quartier La Gouorgo »), conformément à la liste des emplacements réservés annexée au Plan Local d'Urbanisme en vigueur. C'est une parcelle qui permettra l'aménagement d'une voie dans le prolongement de celle qui surplombe le cimetière, qui passe sous la maison funéraire et au-dessus du cimetière et qui rejoint le petit lotissement qui a été réalisé, qui permet de faire un petit bouclage dans ce secteur ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

13. Convention multipartite de servitudes pour le passage de canalisations d'eaux d'irrigation en tréfonds – 2 annexes – Rapporteur Laurent CAULET

Laurent CAULET : « Cela se situe dans le secteur de la plaine, autour de la parcelle que nous avons acquise. Il est rappelé au conseil municipal qu'afin de desservir les parcelles AE 654, 655, 665, 666, 279, 280 et 281, il convient de créer des servitudes pour le passage en tréfonds de trois canalisations alimentées par la Société du Canal de Provence qui prendra sa source à partir de la parcelle cadastrée au Beausset section AE n° 314 conformément aux indications ci-dessous.

Il y a 3 canalisations qui partent du même point, qui desservent 3 parcelles différentes. La 1^{ère} servitude de tréfonds pour le passage de canalisation teintée de rouge alimentée par la Société du Canal de Provence grevant la parcelle AE 314 au profit de toutes les parcelles indiquées ici.

Le fonds servant est la parcelle AE 314, propriété de la SCI LAUREN, et il y a la liste des fonds Dominants qui appartiennent à la commune du Beausset, au GFA LES ESCADENIERES, aux consorts GOURRIER et à Monsieur TAMBON. Une seconde servitude de tréfonds, teintée de vert sur le plan partant de la même parcelle AE 314 au profit des 4 parcelles citées ici.

Le Fonds servant est la SCI LAUREN, fonds dominants, la commune du Beausset, GFA LES ESCADENIERES et Monsieur TAMBON.

Et enfin, une troisième et dernière servitude de tréfonds, teintée de bleu.

Fonds servant, la SCI LAUREN et fonds dominants, Monsieur TAMBON et GFA LES ESCADENIERES. Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention, tel que joint ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ? »

Michelle SALLES : « Il me semble avoir lu que c'était la mairie qui prenait en charge les frais afférents à cette convention, à la rédaction de l'acte administratif et de la publicité foncière. Cela sert quand même 3 familles, 3 bénéficiaires différents, pourquoi est-ce la commune qui prend en charge. Je ne connais pas les sommes ».

Monsieur le Maire : « Les sommes sont très faibles et elles sont prises en charge par la commune dans un souci de simplification ».

Michelle SALLES : « D'accord car là, on ne nous parle que de la publicité foncière mais il y a l'acte administratif ».

Monsieur le Maire : « Oui, 250 €.

D'autres remarques ? »

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Danièle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivly RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

14. Création de postes – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Conformément à la politique RH de la Ville ainsi que les lignes directrices de gestion en vigueur, la Commune souhaite procéder dans le cadre des avancements annuels au choix du Maire à la nomination au 1^{er} juillet 2023 de 7 agents déjà titulaires et en poste au sein de la collectivité au grade supérieur.

Considérant les 15 postes actuellement vacants au tableau des effectifs, il n'est pas nécessaire de procéder à la création des 7 postes souhaités. Si l'avis du Comité Social Territorial n'est pas requis pour les créations de poste, sachez toutefois que l'information a été portée à la connaissance de ses membres en commission du 3 avril 2023 pour une transparence totale. Les avancements décidés dans le cadre de cette procédure sont détaillés comme suit:

- * 3 avancements au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe
- * 2 avancements au grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
- * 1 avancement au grade d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

- * 1 avancement au grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe, suite à réussite de l'agent à un examen professionnel correspondant.
Il s'agit également d'intégrer sur un grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, un agent bénéficiaire d'un reclassement professionnel et donc d'un changement de filière. Mais également d'intégrer deux agents déjà titulaires et exerçant les fonctions d'ATSEM, au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles afin que leur statut corresponde à leurs missions.
Les postes à créer pour ces nominations au 1er juillet 2023 sont donc définis comme suit :
 - * 1 poste d'Animateur Territorial Principal 1^{ère} classe, filière Animation
 - * 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, filière Sanitaire et Sociale
 - * 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe, Filière Administrative
- Il conviendra par la suite de procéder à une nouvelle modification du tableau des effectifs pour fermer les grades antérieurs à ces nominations et qui seront par définition devenus vacants ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ?

Il ne s'agit en aucun cas de création nette de postes ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

15. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Considérant l'augmentation de la population Beaussétane et afin de permettre au Cabinet du Maire de faire face aux challenges toujours plus nombreux impliquant une augmentation du volume de travail et une rigueur toujours plus impérieuse au sein du cabinet, il convient de procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet. Cette embauche, prévue à horizon de juin 2023, a bien entendu été prévue au Budget Primitif 2023. Précision étant donné que le profil attendu est celui d'un collaborateur Junior afin de maîtriser au mieux les coûts afférents.

Il est enfin prévu une application stricte du décret de référence 87-1004 quant à sa rémunération, soit le remboursement de ses frais de déplacements, et la mise en place d'indemnité le cas échéant en complément de la rémunération principale incluant supplément familiale et indemnité de résidence dans la limite plafond des 90% réglementaires.

Pour mémoire, selon ce même décret il est précisé que cet emploi prendra nécessairement fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté ».

Denis WILLAERT : « Pouvez-vous nous déclinier la fiche de poste ? »

Marc RAMUS : « En partie, elle n'est pas finalisée. J'ai les missions principales si cela peut répondre à votre question. Au titre de collaborateur politique, il gèrera les questions électorales et politiques, il sera conseiller technique en fonction de ses compétences et expériences et il offre à l'élu l'expertise complémentaire à celle des services de l'administration et une assistance particulière pour ces interventions ».

Denis WILLAERT : « Sur quelle grille indiciaire, il sera calé ? »

Marc RAMUS : « Il y a un budget prévu. Ce sont les 90 % qui étaient dans la note ».

Monsieur le Maire : « Je précise quand même que les 90% indiquent qu'un collaborateur de cabinet, directeur de cabinet ne peut avoir une rémunération qui dépasse 90% de la rémunération la plus élevée de la commune y compris si le poste est ouvert et non occupé. Pour nous, il est hors de question de s'aligner sur cette grille qui correspondrait à un directeur de cabinet. Il s'agit d'un collaborateur junior. La rémunération sera négociée lors d'entretien en fonction du niveau et de l'expérience ».

Denis WILLAERT : « Avec plus de précision, est-ce qu'il se rapprochera d'une grille A, B ou C ? »

Marc RAMUS : « C'est un collaborateur de cabinet donc c'est un contractuel »

Monsieur le Maire : « C'est un contractuel. Il n'y a pas de correspondance ni d'équivalent dans la fonction publique. Il n'y a pas de rapprochement à faire ».

Marc RAMUS : « Pour être plus précis, ce qui est prévu au budget est de 40 à 45% de la rémunération de l'agent du grade le plus élevé de la commune ».

Vote :

Adopté -> 22

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY

Contre -> 6

Claude ALIMI - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

16. Modification du tableau des effectifs – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Comme à chaque fois, vous avez un tableau des effectifs avant et après. Suite à la création susvisée d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet, d'un poste d'Animateur Territorial Principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet, de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles permanent à temps complet et d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, il convient d'adopter le nouveau tableau des effectifs joints en annexe. Vous avez les effectifs budgétaires pourvus et le calcul de l'équivalent temps plein avec les nouveaux postes vacants en nombre et vous avez le tableau au 16.03 et le tableau, après le Conseil au 13.04 ».

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des remarques ? »

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

17. Projet d'Aménagement et de Développement Durable - Modification n°2 – rapporteur Laurent CAULET

Laurent CAULET : « Je vais aller vite sur la lecture car il est question de modifications du PADD puisque le PADD tel qu'il a été présenté, de mémoire le 02/02/2022 et débattu à ce moment-là ne change pas fondamentalement mais il y a 2 points qui méritaient d'être précisés. Ce ne sont pas des modifications substantielles mais elles méritent d'être mentionnées avant d'arrêter le PLU un peu plus tard. Bien qu'elles ne bouleversent pas l'économie générale du PADD nous préférons les présentons ce jour. Je rappelle que le PADD est une pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme qui doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme, vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement.

Si le PADD n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme, le règlement et les orientations d'aménagement doivent être en cohérence avec celui-ci et c'est l'objectif des modifications présentées ce soir. Le PADD a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir. Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier de PLU. Le PLU qui est en cours de révision a été approuvé par délibération n°2012.08.21.01 du 21 août 2012 et la révision a été prescrite le 4 juin 2015.

Le PADD a déjà fait l'objet d'un débat le 13 mars 2019, puis d'une première modification très substantielle puisque c'est celui qui a été présenté le 2 février 2022. Là, il s'agit d'une modification limitée à 2 points qui sont la prise en compte des ateliers participatifs sur le PADD et le PLU qui se sont déroulés il y a 1 an et qui avait conclu à la nécessité de renoncer à la construction de 20 logements sociaux sur le terrain de boule. Je me souviens en particulier d'une demande explicite de Mme BOUSAHLA qui précisait si nous allions modifier le PADD en ce sens. Nous le modifions en ce sens c'est-à-dire que la proposition qui est exprimée dans la précédente version est supprimée. Nous renonçons à une opération de 20 logements à construire sur le terrain de boule.

La 2^{ème} modification que nous prenons en compte est l'intégration, dans le PADD et bien sûr dans le PLU mais dans le projet de ZAP dont nous allons parlerons ensuite, du terrain de St François qui a été longuement débattu ici. Ce terrain de St François qui n'était pas mentionné dans la précédente version du PADD car la situation ne le permettait pas à ce moment-là. Maintenant, il est précisé et comme nous l'avons toujours dit, ce terrain de St François est destiné à servir d'aire de grandes manifestations et dans ces utilisations à venir, il y aura ce dont le Maire a parlé tout à l'heure, la partie réservée au Pump Track et il y aura une partie réservée aux grandes manifestations qui servira d'aire de grand passage pour les gens du voyage pendant les 3 mois d'été. Voilà les grandes lignes de ces modifications qui sont proposées ce soir. Il y a nécessité de rouvrir le débat, de vous entendre et de prendre acte que ce débat se sera tenu ».

Michelle SALLES : « Puisqu'il y a eu des modifications entérinées et suite aux ateliers participatifs sur ce sujet et aux commissions d'urbanisme où avec P.MARCO, nous avons participé et proposé un certain nombre de choses, je note que sur la zone de renouvellement urbain en zone et place du pôle BASSO du bâtiment ODEL et de l'école Malraux, il est toujours inscrit dans cette nouvelle version du PADD la construction de bâtiments en R+2 ou R+3. Je voudrai quand même attirer votre attention là-dessus. Si nous laissons des hauteurs en R+3 + attique, cela veut dire que nous allons être à 4 niveaux et qu'en plus, ce sont des terrains qui sont rehaussés par rapport à la voie qui les longe, qui est la voie d'entrée dans notre commune. Je suis déjà intervenue plusieurs fois là-dessus. Je ne m'en cache pas, j'habite ce quartier là mais je n'interviens pas qu'à titre personnel puisque l'ensemble des habitants consultés ont quand même émis le souhait qu'on reste sur des hauteurs raisonnables c'est-à-dire R+2 + attique et en aucun cas R+3 + attique, ce qui fait RDC + attique + 3 soit 5 niveaux.

En ce lieu bien particulier qui pour le situer est l'entrée sud-ouest du Beausset. Vous avez déjà des restanques et si en plus, nous mettons un bâtiment de 5 étages, non seulement, cela va dénaturer l'entrée mais en plus toutes les maisons qui sont derrière, sur les coteaux vont se retrouver coincées entre la colline et un immeuble d'une hauteur de 5 étages. Cela fait entre 20 à 30 maisons sur la partie citée et cela fera au moins 80 maisons si on rajoute le stade qui sera lui en phase 3 et qui lui aussi est prévu en R+2 ou R+3 + attique + etc.

Est-ce que l'on reste figée là-dessus puisque toujours inscrit au PADD ou est-ce que c'est toujours en discussion pour voir si nous pouvons baisser ces niveaux ? »

Laurent CAULET : « Dans la mesure où il est inscrit R+2 ou R+3, effectivement on ne peut pas modifier le PADD. C'est quelque chose qui relève du PLU et du règlement du PLU, du zonage et du règlement. Si nous n'arrivons pas à un accord, il y aura aussi une enquête publique spécifique qui permettra aux citoyens de se prononcer sur chaque point, ce qui ne veut pas dire que j'ai tranché dans le R+3. Nous n'avons pas encore tranché car nous n'avons pas encore vu la possibilité. Il y a tous les problèmes évoqués en commission d'urbanisme, de densification, de façon à pouvoir augmenter la capacité du terrain donné soit par l'étalement soit par l'augmentation des hauteurs. L'attique ne représente pas un niveau mais simplement une percée dans le toit, ce n'est pas la même chose ».

Philippe MARCO : « Je voudrai que M.CAULET nous rappelle le nombre d'années par rapport au temps 1, 2 et 3. Le temps 1, c'est maintenant que nous allons le faire ».

Laurent CAULET : « le temps 1, c'est maintenant mais tout dépend ce que vous appelez maintenant. Nous, on espère que le temps 1 sera dans le reste du mandat qu'il nous reste à gérer. Le temps 2, c'est entre 5 et 10 ans et le temps 3, c'est au-delà de 10 ans. On est dans une perspective à 15 ans. Je l'ai toujours dit lorsque l'on a présenté le PADD et on reste sur une perspective à 15 ans ».

Philippe MARCO : « Je suis d'accord avec vous. Le temps 2 et je reviens sur Malraux, comme le disait M.THEBAULT tout à l'heure, on va faire d'énormes travaux qui vont coûter très, très chers et (...) ».

Laurent CAULET : « Pas sur Malraux. On vous a répondu tout à l'heure. Sur Malraux, on fait de la maintenance. On fait des travaux sur les maternelles. Il n'est pas question de déplacer les maternelles, Il n'est pas question de déplacer l'école Gavot. C'est l'école primaire Malraux qui est concernée ».

Philippe MARCO : « Et si celle-ci est déplacée, elle sera bien construite ailleurs. Donc elle sera faite avant ? ».

Laurent CAULET : « Evidemment. On ne va pas raser une école »

Philippe MARCO : « Donc ce sera en temps 1 ou en temps 2 que l'école sera faite ? »

Laurent CAULET : « L'objectif que nous avons et nous ciblons le secteur de Pignet car c'est la clé de ce PADD et de ce PLU. Il faut débloquer la situation de Pignet. Vous savez que c'est compliqué, qu'il y a un problème de desserte qu'il faut régler et c'est là qu'est prévu qui se substituera à Malraux. Cela devrait se faire dans les prochaines années, dès que ce sera fait, on pourra intervenir sur le secteur Malraux. »

Philippe MARCO : « Vous savez qu'au Beausset, on aura des problèmes de circulation car j'ai vu dans votre PADD, qu'en 2032, vous prévoyez 13 000 habitants donc 3 000 de plus qu'aujourd'hui soit 6 000 voitures. Est-ce que vous avez anticipé sur quelque chose ? »

Laurent CAULET : « 3 000 habitants de plus ne fait pas 6 000 voitures »

Philippe MARCO : « On va couper la poire en deux, 4 500 alors. Est-ce que vous avez une solution vu que nous n'arrivons plus à circuler? Vous dites qu'on essaie de réguler la population mais je trouve que d'ici 9 ans, 3 000 habitants de plus, c'est énorme. »

Laurent CAULET : « Oui mais ce que l'on avait débattu l'année dernière dans le cadre du PADD. On a des obligations qui sont liées à la prise en compte de la loi SRU, au contrat de mixité sociale. L'obligation est de construire et c'est pour cela que l'on veut faire des petites opérations de logements sociaux pour ne pas générer une augmentation très forte de la demande par des logements privés supplémentaires qui déjà se créent. Je m'aperçois tous les jours qu'il y a des logements qui se créent. On a eu une commission il y a 2 jours où on s'est aperçu qu'il y a plein d'immeubles qui sont divisés, ce qui créent des résidences

principales et ce qui génèrent de la carence. Quand on divise, on augmente aussi la population sans créer de bâtiments nouveaux. Cette perspective de 3 000 habitants supplémentaires d'ici 12 à 15 ans, c'est beaucoup mais il faut arriver à la gérer. Il faut arriver à mettre chaque partenaire devant ses responsabilités et lorsque je dis « chaque partenaire » je pense au Département, à l'Etat, à l'agglo et évidemment le jour où elle sera vraiment en état de marche . »

Philippe MARCO : « Merci »

Laurence BOUSAHLA : « Nous comprenons la nécessité de faire des logements sociaux. Les Beaussétans ont besoin de se loger mais on sait très bien que la majorité de ces logements ne leur reviendront pas. Vous évoquez la protection des espaces naturels agricoles et forestiers mais déjà, vous avez fait acheter par la commune, avec les deniers des contribuables, un terrain au quartier St François, terrain agricole inondable pour y faire une aire de grands passages pour les gens du voyage. Déjà là, vous ne respectez pas les orientations du Parc Naturel Régional Sud Sainte Baume ni les risques « inondation » de la commune. Il en est de même pour les zones de Pignet et Maran qui sont actuellement en zones agricoles. Vous avez déjà délivré le permis pour 51 logements chemin de Pignet sans avoir au préalable aménager cette voie, déjà étroite et dangereuse, sans compter les 70 places de parking en souterrain alors que tout le monde sait que la zone est inondable. Vous parlez d'aménagement, d'urbanisme retenu pour l'ensemble de la commune mais ne serait-il pas plus judicieux de travailler sur les aménagements des infrastructures dont nous avons besoin au Beausset pour la crèche, écoles, parc, l'élargissement des voies comme pour Pignet, la création de parking qui manque notablement au Beausset, voire un gymnase puisque nous n'en avons qu'un, les réseaux, la gestion de la circulation et de ses nuisances. Nous, nous sommes 2 avec 3 filles qui ont leur permis et on a 5 voitures et tout le monde part travailler en même temps. C'est le cas dans de nombreux foyers. Il en est de même pour le groupement Malraux et l'espace BASSO avec des logements sociaux à la place d'une école, de centrée aéré et salles associatives. C'est facile de vendre à des promoteurs qui élaborent votre projet mais construire un nouveau groupe scolaire ne se fera pas si facilement surtout avec quel budget car nous n'avons rien vu dans votre PPI alors que ce projet fait partie du temps 1 de votre PADD, vous avez dit d'ici la fin du mandat. Aucun budget non plus sur vos projets sur le temps 1 de Pignet, le pôle médical, les seniors, les logements individuels et collectifs, les commerces de proximité, des espaces publics structurant. Des idées, c'est bien mais du concret c'est mieux. Au rythme où vous les choses, vous n'êtes pas prêts de concrétiser le temps 3 mais on s'inquiète quand même du projet situé à la place du stade de football, dont la rénovation a coûté plus d'1 million d'€ et dont vous prévoyez d'ici une dizaine d'années, le temps 3, de tout détruire et d'y faire un parking souterrain avec au-dessus 250 logements qui, comme l'a dit Mme SALLES, que ce soit à Malraux ou au niveau du stade, tous ces logements vont gêner tous les lotissements qui sont à l'arrière. Ils vont se retrouver avec une colline derrière et des logements devant puisque c'est pareil sur le pan du Beausset Vieux. Je considère que c'est encore l'argent du contribuable jeté par la fenêtre puisqu'on rénove, que ce soit le stade ou les écoles, pour tout détruire derrière. Vos promesses de campagne étaient de réhabiliter l'ancien au cœur du village, les seuls projets en cours (les mésanges et les hirondelles) étaient déjà lancés à votre arrivée. On sait que cela à un coût mais aucune réhabilitation de prévue dans votre PADD sur l'ancien. Vous aviez promis un urbanisme maîtrisé et conviviale afin de limiter la construction de tous ces logements imposés par l'Etat et vous faites tout le contraire. Nous vous informons donc que comme la majorité de la population, nous sommes contre ce PADD et nous ne cautionnerons pas toutes ces actions et nous voterons contre. »

Laurent CAULET : « Je vous rappelle que le PADD ne se vote pas. Il se débat. »

Laurence BOUSAHLA : « Nous ne le cautionnons pas ».

Laurent CAULET : « Je ne vais pas répondre à toutes vos questions mais je vais vous le rappeler car je vous l'ai déjà dit. Le terrain de St François n'est pas en zone inondable. Vous regardez l'étude que votre équipe a commandé sur les zones inondables au Beausset et vous vous apercevrez que le terrain de St François n'est pas inondable. Il l'est sur le plan du PLU actuel car il y a une immense bulle qui a été tracée, je ne dirais pas au pif

mais c'est quand même cela, et quand on fait une étude sérieuse avec les niveaux de terrain et on s'aperçoit que ce terrain n'est absolument pas en zone inondable.

Les 51 logements de Pignet sont en effet problématiques mais ils ont le mérite d'être tous des logements sociaux maintenant et sur ces logements, il n'y en a que 21 qui sont des PLS car on a réussi à faire passer des logements qui étaient destinés à la location en loyer libre au statut PLS car le statut PLS n'est pas le meilleur des statuts en logement social car les loyers sont très élevés et qu'ils s'adressent à des familles avec des revenus relativement importants. Par contre les mésanges et les hirondelles, où vous vous vantez que ce sont des opérations extrêmement réussies sur le plan architectural contiennent 50 % de logements PLS. Ce qui veut dire que l'on ne trouve pas de famille candidate pour payer des loyers de l'ordre de 13 € le m², charges comprises. Faites le calcul quand vous prenez 1 T4 de 80 m². C'est le prix du privé et c'est aussi le prix de revient d'un crédit lorsque l'on veut faire une petite opération immobilière.

Je veux bien qu'on dise : on ne construit pas là, on ne va pas gêner telle habitation et on ne va pas passer à 13 000 habitants. Je reviens sur ce que j'ai dit à M. MARCO sur les 13 000. C'est 3 000 personnes de plus, pas 3 000 foyers. 3 000 personnes de plus, cela fait à peu près entre 1 000 et 1 200 foyers et cela fait au maximum 2 000 voitures. »

Laurence BOUSAHLA : « Ce sera toujours 2 000 de plus ».

Gérard PERRIER : « Pour revenir sur Pignet, il y a en effet un problème de circulation et d'entrée/sortie de ce projet qu'il faudra aménager sans attendre l'agglomération car j'ai peur que si on attend l'agglomération, cela risque d'être long et tardif avec les logements.

Ensuite, sur le diaporama, il y a un point dans le temps 1 sur la trésorerie que je n'ai pas réussi à lire. Qu'est-ce qu'il est écrit au-dessous ? Cela correspond à quoi ? »

Laurent CAULET : « Cela devait être déjà présent sur le PADD de l'année dernière. Aucune diapo n'a été modifiée. Cela doit correspondre à la Police Municipale actuellement. Sur l'ensemble du bâtiment, il y a le bâtiment qui est dévolu à la Police Municipale et les 2 niveaux supérieurs. Le 1^{er} étage va être réaménagé en logements sociaux et le 2^{ème} risque d'être restructuré car ce n'est pas très cohérent. Les 2 niveaux sont à la charge de VAR HABITAT qui va les remettre état et en location.

Lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'autres opérations, je peux vous dire qu'il y en a. Elles apparaîtront petit à petit. Elles ne peuvent pas toutes apparaître sur le PADD car ce n'est pas le rôle du PADD de les faire apparaître. Le rôle du PADD et du PLU est de permettre que les opérations se fassent, ce n'est pas de les lister. »

Monsieur le Maire : « D'autres remarques ?

Je vais vous demander de voter comme quoi un débat a bien eu lieu sur la modification du PADD»

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Rachida AMAR représentée par S.HORNUNG – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS – Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

18. Projet d'implantation Zone Agricole Protégée (ZAP) – approbation du périmètre et rapport de présentation Chambre d'Agriculture – Annexes – Rapporteur Bruno VADON

Bruno VADON : « Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a pour ambition de conduire une réflexion sur toutes ses zones agricoles afin de mettre en place une

politique agricole visant à préserver ses espaces et à concourir à son développement agricole.

Par délibération n°2021.05.27.14 du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et a signé cette dernière le 5 juillet 2021 dans un but de revitalisation global du territoire communal. Une des stratégies est la création d'une Zone Agricole Protégée, afin de protéger de façon durable les zones agricoles.

Par délibération n°2021.05.27.20 du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a également approuvé une convention avec la Chambre d'Agriculture du Var, signée en juillet 2021, pour l'aider à mettre en place un outil d'intervention foncière telle que la Zone Agricole Protégée pour sécuriser à long terme le foncier agricole communal. Parallèlement, la commune élabore son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les données recueillies dans le cadre de ladite convention permettront d'actualiser son volet agricole.

Il est précisé que l'intervention de la Chambre d'Agriculture du Var est réalisée en deux temps :

Actualisation du volet socio-économique du diagnostic agricole

Accompagnement de la commune dans la définition et mise en place d'une Zone Agricole Protégée

Ce conventionnement a notamment donné lieu à plusieurs réunions avec les différents partenaires, en particulier les agriculteurs locaux et les syndicats agricoles.

La mission confiée à la Chambre d'Agriculture arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le périmètre ZAP défini et joint à la présente ainsi que sur le rapport de présentation du projet ZAP rédigé par la Chambre d'Agriculture, comportant un plan de situation (cf. annexe 1).

Conformément à la législation en vigueur, le classement d'une zone en tant que ZAP relevant de la compétence de l'Etat, la préfecture du Var soumettra le projet pour avis aux Personnes Publiques Associées et lancera l'enquête publique afférente. En cas de validation du projet, celui-ci fera l'objet d'un arrêté préfectoral qui sera transmis à la Commune, pour notification et affichage public ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ? »

Laurence BOUSAHLA : « Pour moi, il s'agit plus d'une remarque. Sur le plan qu'on nous a donné, il aurait été judicieux de faire du fléchage pour nous donner des indications car on ne sait pas où sont les zones ».

Laurent CAULET : « Le plan global est effectivement très difficile à lire. Par contre, dans le rapport de présentation, à la fin, vous avez un découpage avec des plans très détaillés et très lisibles où on lit le n° des parcelles et on voit toutes les parcelles. Cela compense la lecture du plan général. »

Denis WILLAERT : « Y a-t-il eu une communication auprès des propriétaires au-delà des agriculteurs ? »

Bruno VADON : « Normalement, la Chambre d'Agriculture a dû communiquer auprès des agriculteurs et des propriétaires car il y a eu des enquêtes d'envoyées. »

Michelle SALLES : « Le rapport de la Chambre d'Agriculture qui est joint ne parle que des agriculteurs, pas du tout des propriétaires fonciers du secteur et ils parlent d'une concertation qui a peut-être été élargie aux agriculteurs mais qui au final a concerné 8 agriculteurs. »

Bruno VADON : « Pour les enquêtes, oui c'est vrai. Par contre, les réunions, que l'on a organisées, ont été adressées à l'ensemble. Il faut le dire, il y a eu très peu de participation que ce soit des uns ou des autres. »

Claude ALIM I : « Je voudrai avoir plus d'explications, en page 49, sur les propriétaires fonciers. Un des objectifs est d'éviter de remettre en culture des terrains en friches. Les propriétaires fonciers qui ne veulent pas remettre ces terrains en activité et il y a ce paragraphe où vous pouvez obliger ces propriétaires à faire en sorte que le terrain qui leur appartient devienne un lopin de terre qui va être remis en culture par une autre personne.

Dans le cas où ces personnes ne seraient pas d'accord, si je comprends bien, il y a la possibilité pour la mairie de lancer, comme le dit l'article 4, « si les démarches à l'amiable sont infructueuses, la municipalité pourrait lancer cette démarche pour obliger les propriétaires fonciers à être contraints soit par le Préfet soit par la municipalité ». Comment allez-vous mettre cela en place ?

Bruno VADON : « Légalement, il y a une procédure qui est possible de remise en culture des terres mais qui est assez lourde et assez longue pour aboutir et souvent si le propriétaire ne veut pas que sa terre soit cultivée correctement, il va passer un coup de tracteur dessus, une charrue pour de l'entretien et cela relance d'autant sur la durée car la procédure est basée sur un certain délai antérieur de friches. C'est un outil qui peut permettre de mettre une certaine pression sur les propriétaires mais qui n'aboutit pas à 80 ou 90% sur la plupart des cas ».

Hervé THEBAULT : « Pour compléter, cette zone agricole protégée ne concerne que les terrains qui sont déjà en zone agricole où il y a très peu de zone naturelle rajoutée. »

Claude ALIM : « Sur ce que vous venez de dire, il y a des modifications de zone naturelle ou qui peuvent passer en zone agricole. »

Hervé THEBAULT : « Oui mais très peu »

Claude ALIM : « Cela veut dire que le propriétaire qui est en zone naturelle va avoir un terrain qui devrait passer en zone agricole et « serait obligé » par ce biais de le mettre en culture ? »

Hervé THEBAULT : « Là où nous sommes passés de zone naturelle en zone agricole, c'est parce qu'il y a déjà des demandes de propriétaires qui veulent mettre en culture ou du moins des projets qui ont un sens. Cela donne un signal au propriétaire que ce n'est pas la peine d'attendre de faire la spéculation sur ce terrain en espérant qu'il devienne constructible. Cela ne le deviendra pas. Cela incite les propriétaires soit à exploiter eux-mêmes soit de donner en fermage et exploitation à des agriculteurs. Dans les exemples qui ont été faits dans la région, à la Roquebrussanne, où plus de 1 000 hectares sont passés en Zone Agricole Protégée. Ils ont récupéré 100 hectares de friches qui ont été remises en culture c'est beaucoup et c'est ce que ça incite. Cela ne change pas la nature du zonage. »

Michelle SALLES : « J'aimerais savoir quelles contraintes supplémentaires cela impose aux propriétaires fonciers de passer de zone agricole normale à zone agricole protégée ? Est-ce que cela change quelque chose sur la possibilité d'adjoindre des pièces annexes à une maison sur terrain agricole existante ? De faire une piscine ? »

Laurent CAULET : « La zone agricole protégée ne change rien par rapport à cela. C'est le PLU qui va réglementer. Dans le PLU actuel, il y a des zones A et des zones A indice p (préservée au lieu de protégée). La différence dans le PLU actuel, c'est que les zones A indice p, aucune construction n'est autorisée alors que sur les zones A, un certain nombre de constructions, respectant des conditions liées à l'activité agricole y compris des habitations si elles sont indispensables à l'activité agricole sont possibles. Cela, la ZAP n'y change rien. Aujourd'hui, on arrête, cela ne veut pas dire que c'est opposable, cela le sera après l'enquête publique, on arrête un périmètre qui sera mis enquête publique. A l'intérieur de ce périmètre, on aura des zones Ap et des zones A dans le PLU. C'est pour cela que l'on a intérêt à ce que le périmètre soit finalisé avant celui du PLU sinon nous serons obligés de modifier le PLU 2 mois après l'avoir arrêté. Je modulerai un peu ce qu'a dit Hervé. Il y a quand même 146 hectares actuellement naturels qui passent en ZAP et qui seront donc soit en A soit en Ap dans le PLU et peut-être un plus car il y a quelques erreurs de reprise de parcelles qu'il faudra rectifier avec les enquêtes publiques. L'intérêt de l'enquête publique est soit des demandes non pas été formulées et qui seront formulées soit les demandes formulées qui n'ont pas été correctement prises en compte et qu'il faudra prendre en compte. On travaille sur 11 000 hectares, il peut y avoir des petites erreurs. C'est à chacun de bien vérifier d'où l'intérêt d'avoir les plans extrêmement détaillés qui sont à la fin de ce document. »

Denis WILLAERT : « Je demande à ne pas participer au vote car je suis propriétaire de parcelles qui sont classées « boisées » et qui passent en agricoles. »

Monsieur le Maire : « C'est noté. D'autres questions ? Je vais vous demander d'approuver le périmètre de la ZAP tel qu'annexé, approuver le rapport de présentation de la Chambre d'Agriculture du Var tel qu'annexé et dit que le périmètre ainsi que le rapport de présentation seront transmis aux représentants de l'Etat dans le var pour contrôle de légalité et rappelle qu'en cas de validation, un arrêté préfectoral classant la zone désignée en ZAP sera pris et notifié à la commune. »

Vote :

Adopté -> 18

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Raphael FIORUCCI – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Danielle SERRES représentée par E.FRIEDLER – Rachida AMAR représentée par S.HORNING – Alexandra LOTHMANN représentée par J.NEGRONI – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS

Abstention -> 6

Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO – Michele SALLES – Gérard PERRIER - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

Ne participent pas au vote -> 4

Bruno VADON - Fabien BAUDINO - Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO - Denis WILLAERT

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour est épuisé. Il nous reste les décisions de gestion courantes qui à mon avis ne devraient pas poser énormément de questions et ensuite les questions diverses. Les 1ères reçues sont celles de M.ALIMI pour Le Beausset en Marche. La 1^{ère} question concerne la gestion de l'eau :

« Dans notre département plus de 80 communes ont déjà été déclarées en alerte sécheresse, l'ensemble du département a été placé en vigilance sécheresse par le préfet Evence Richard le 17 février. Anticipant un risque très important de pénurie, certains élus ont choisi de voter un plan d'action incluant des actions de recherches et de réparation des fuites, de modernisations des réseaux, de nouveaux forages ainsi que la maîtrise de l'urbanisme. Tout en assurant que les permis déjà signés seront honorés, nombre de maires gèlent les autorisations d'urbanisme pendant 5 ans, pour ne pas risquer d'être en situation de ne plus pouvoir fournir d'eau aux nouveaux arrivants.

Concernant notre commune et dans le cadre de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, un plan de gestion de l'eau est-il envisagé ? »

Quelques éléments de réponse. Nous avons répercuté les recommandations du Préfet sur l'ensemble de nos supports numériques le 10/03. Nous avons attendu la fin d'un épisode pluvieux afin que le message soit mieux compris et accepté. Les situations dans le Var sont contrastées et les mesures prises à certains endroits n'ont guère de sens à d'autres endroits. D'ailleurs, le Préfet déclare d'après le journal Var MATIN « La sécheresse ne se présente pas partout de façon uniforme sur le département. C'est pourquoi le Var est divisé en une dizaine de secteurs ce qui correspond soit à des bassins versants soit à des nappes phréatiques. »

En fait la différence se fait surtout avec ceux qui sont alimentés par le canal de Provence. Il poursuit : « La proposition de renforcer le principe de solidarité amont/aval fera l'objet d'une réflexion menée de façon collective au sein du prochain CRE (Comité des Ressources en Eau), qui se tiendra dans le courant du mois d'avril ».

Bien entendu nous restons attentifs à ce problème et nous appliquerons les mesures préconisées.

Ce sujet a été également évoqué en Commission d'urbanisme où nous avons demandé aux élus présents de donner un avis sur les futurs permis piscine. Ce qui semblait apparaître

était une limitation du volume et non une interdiction. Aucune décision n'a été prise ; cette instance étant consultative.

Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2019, la distribution de l'eau est une compétence de l'Agglo. Ce que je peux dire est que la question de l'eau est bien une de ses préoccupations puisque j'ai parlé en préambule des commissions sur l'eau et sur le prix de l'eau .

En ce qui concerne l'époque où la Commune gérait l'eau, le taux de rendement du réseau a toujours été étroitement surveillé. Notre dernier relevé fait état d'un taux de 88, 23%, c'est un chiffre excellent, car les alertes se situent autour de 82%.

Votre 2^{ème} question concerne la rue Portalis ».

Marc RAMUS : « Certains commerçants semblent excédés à la suite des fermetures successives et souvent intempestives de la rue Portalis, aux dires de ces derniers, il vous est reproché de ne pas être suffisamment informés et de délivrer des arrêtés pour des raisons qui ne justifient pas toujours une interruption totale de la circulation dans cette rue passante.

Envisagez-vous plus de concertation avec les commerçants afin qu'ils puissent gérer leurs boutiques avec plus de sérénité ? »

Il y a eu dernièrement un afflux de demande de travaux sur la rue Portalis, surtout sur la maison qui était en rénovation. La difficulté était qu'aucune entreprise de construction n'indique de jour précis d'intervention. Nous recevons des demandes d'arrêtés une semaine, un mois avant. On peut être très directif mais eux aussi, ont une activité économique. Une des solutions à l'étude est de favoriser certains jours et pas d'autres, de faire un mode alternatif. Cette difficulté ne concerne que les travaux qui nécessitent la fermeture totale à la circulation ».

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas débat, il répond simplement à la question »

Elu : Intervention inaudible et sans micro

Marc RAMUS : « Je suis d'accord, cela nous a aussi alerté sauf que c'est une entreprise qui a prévu d'intervenir sur 1 journée pour mettre les volets et qu'ils ont mis presque 3 jours. Interdire la fin des travaux et dire « revenez dans 1 semaine » n'est pas simple. Pour que l'autorité s'exerce, il faut qu'elle soit réaliste. C'est à nous de réguler la circulation du domaine public. Il y a eu 2 entreprises dans ce cas-là. Lorsque je signe les arrêtés, je peux vous dire qu'il n'y a pas eu accumulation de fermeture de la rue Portalis. Il y en a eu plusieurs jours de suite cette semaine et la semaine dernière mais ce n'est pas récurrent. Ce que nous allons étudier et qui est assez simple, c'est de choisir 2 jours lorsqu'il y a fermeture à la circulation. C'est uniquement dans ce cas-là que cela pose difficulté.»

Monsieur le Maire : « Ensuite, nous avons 3 questions du groupe Pour les Beaussétans. La 1^{ère} question concerne l'église « A la vue d'une première inspection partielle et sommaire de la charpente et du toit de l'église, dont vous aviez eu connaissance, il était apparu qu'une expertise plus approfondie par un cabinet spécialisé s'avérait nécessaire.

Cette expertise a apparemment eu lieu dans le cadre du Projet Petites ville de demain Pourrions-nous avoir communication des conclusions de cette étude?

Un agent, parti depuis lors, avait signalé de graves dysfonctionnements au niveau du toit de l'église, parlant d'affaissement de près d'un mètre de flèche. Fort heureusement, il n'en n'est rien.

Je vous livre intégralement le rapport concernant le toit de M. Emmanuel Fourgnaud, ingénieur ETP et expert auprès des cours d'appel d'Aix en Provence et de Marseille pour le Tribunal Administratif.

Je le cite : « Au regard de la couverture je préconise une révision totale de la toiture avec reprise aux normes du faitage et du recouvrement aux normes exigées ».

Comme il n'y a pas eu de sondages destructifs, la charpente n'a pas été examinée. Pour autant aucun affaissement de la toiture n'est avéré ce qui laisse penser que la charpente continue à jouer pleinement son rôle, rien ne laissant supposer qu'elle ne soit pas saine.

Nous avons effectué une étude pour connaître une éventuelle présence d'amiante dans l'air que les utilisateurs respirent. La sécurité est complète.

Les élus qui le souhaitent pourront venir, sur rdv, consulter le rapport en question. Vous ferez la demande et on vous indiquera où cela se fera. Vraisemblablement à l'urbanisme, on vous préviendra. L'engagement est pris pour ceux qui souhaitent consulter le rapport. On ne souhaite pas que le rapport se retrouve sur les réseaux sociaux et je constate quand même qu'un certain nombre d'élus ne sont pas très délicats avec les règles de confidentialité puisqu'avant le débat de ce soir, un certain nombre d'associations nous ont appelé pour se plaindre du montant de la subvention. Je vous rappelle que les documents que nous vous remettons, pour préparer un Conseil Municipal, sont confidentiels jusqu'au Conseil Municipal.

La question n°2 « *Où en est le projet de logements sociaux Pasteur-Guynemer ?* »

Laurent CAULET : « Sur la question des logements sociaux sur le secteur Pasteur-Guynemer, l'EPF PACA a acquis au printemps 2021, pour le compte de la commune, 3 immeubles rues Pasteur / Guynemer pour pouvoir effectuer une opération de bonne taille, il faudrait acquérir un immeuble enclavé entre ces acquisitions. Nous demandons depuis le début à l'EPF de faire une proposition d'achat au propriétaire de cet immeuble. L'EPF en est d'accord et souhaite une évaluation du service des domaines. Le dossier avance très lentement mais nous ne perdons pas espoir. Si nous arrivons à acquérir ces 4 immeubles, il sera possible de juxtaposer 14 logements allant du T2 au T5 pour 1 142 m² de surfaces habitables soit une moyenne de 82 m² par logement. Si nous n'y arrivons pas, sur les 2 premiers immeubles, le projet se limitera à 9 logements qui iront du T1 au T3 sur 500 m² habitable soit 56 m² par logement. On comprend de suite l'intérêt d'arriver à une opération globale sur les 4 immeubles et nous continuons d'insister auprès de l'EPF pour qu'ils avancent sur ce dossier. Ils ne bloquent pas, il n'y a pas de proposition financière de faite au propriétaire de façon à ce qu'il dise si oui ou non, je vends ».

Monsieur le Maire : « Le dernier point concerne le règlement de la Police Municipale.

Marc RAMUS : Je lis « *Bien que le règlement de la Police Nationale et celui de nombreuses Polices Municipales soient en ligne sur internet ,nous prenons acte que le règlement de la Police Municipale du Beausset est confidentiel. Cependant nous aimerions savoir si ce dernier a été transmis à la Préfecture du Var. Dans l'affirmative merci de bien vouloir nous préciser à quelle date et sous quelle référence ?* »

Non, il n'a pas été transmis à la Préfecture du Var, nous considérons toujours que c'est un document des gestion interne comme d'autres règlements. Ce n'est pas le seul. Il y a un règlement du Parc Auto, un règlement de Télé Travail, nombreux règlements internes à la commune et on ne voit pas l'intérêt de le diffuser ou de le publier ou alors il fait le faire pour tous les règlements internes et notes permanentes. C'est un document de gestion interne qui a été présenté au Comité Technique l'année dernière, en mars 2022. Le caractère confidentiel n'est pas vraiment réaliste puisque tous les agents qui le veulent peuvent le consulter. Ce n'est pas à diffusion externe ».

Elu : Intervention inaudible et sans micro

Marc RAMUS : « On ne peut pas comparer un service municipal avec un service national, ce n'est pas la même chose »

Elu : Intervention inaudible et sans micro

Marc RAMUS : « Je ne m'enferme pas ! Je ne comprends pas l'intérêt soudain pour ce règlement intérieur »

Monsieur le Maire : « Je te signale que ce règlement n'a jamais été publié et que toi-même tu as été pendant 11 mois en charge de ce dossier et que tu n'as jamais jugé utile de le faire avancer ni de le publier.

Publier un règlement où l'on dit « attention, il ne faut pas fumer, il ne faut pas passer d'appels personnels pendant le service », je n'y vois pas trpp l'intérêt. On a également un règlement du Parc automobile, on ne le publie pas, un règlement de la formation, on ne le publie pas. Je ne vois pas pourquoi tu fais, peut-être à cause de tes fonctions antérieures, une fixation sur ce non-sujet.

Elu : Intervention inaudible et sans micro

Monsieur le Maire : « Oui et nous ne sommes pas obligés de l'envoyer en Préfecture. Je vous remercie. N'oubliez pas de signer avant de partir et je vous invite cordialement à partager un verre ».

La séance est levée à 22h00

Le Maire
Edouard FRIEDLER

Le Secrétaire de Séance
Claude BLOIS



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "CB", written over the text "Le Secrétaire de Séance Claude BLOIS".